



**UNIVERSITÉ PARIS-EST CRÉTEIL VAL-DE-MARNE (UPEC)**  
**PROCÈS-VERBAL**  
**CONSEIL ACADEMIQUE PLENIER**  
**DU**  
**LUNDI 7 OCTOBRE 2019**

**Parmi les membres du Conseil, étaient présents :**

M. DUBOIS-RANDÉ Jean-Luc, Président

Collège A dit « des Professeurs des universités » :

Mme ANCEL Marie-Elodie

Mme ARAB Nadia

Mme CONDON Sylvie

M. FRÉTIGNÉ Cédric

M. FUNALOT Benoit

Mme HANCOCK Claire

M. MATHIEU Claude

M. NAILI Salah

Mme PELZ Élisabeth

M. SAVIDAN Patrick

M. TUTIN Christian

M. ZIDI Mustapha

Collège B dit « des autres enseignants » :

Mme BOURDIE Annie

Mme-DUPONT Lise

Mme D'ANGLEMONT DE TASSIGNY Alexandra

Mme GOULLET DE RUGY Anne

Mme REY Juliette

Collège C dit « des usagers » :

M. ALDHUY Julien

Mme CHARREIRE Hélène

Mme GUILLIN Amélie

Mme HARBELOT Isabelle

M. LEVREL Lucas

M. SIMONET Léo

Collège des personnels des Bibliothèques, Ingénieurs, Administratifs, Techniciens, Ouvriers, de Service et de Santé (BIATSS) :

Mme CORINUS Chantal

Mme FLEURY Murielle

Mme GRAVÉ Christine

Collège dit « des personnalités extérieures » :

Titulaires

**Parmi les membres du Conseil, étaient présents par procuration :**

Collège A dit « des Professeurs des universités » :

M. MELLOUK Adelhamid (a donné procuration à Mmes ARAB Nadia et REY Juliette)

Mme BASTUJI-GARIN (a donné procuration à M. FRÉTIGNÉ Cédric)

M. COHEN José (a donné procuration à M. NAILI Salah)

M. COSPEREC Serge (a donné procuration à Mme CONDON Sylvie)

Mme LALEAU Régine (a donné procuration à M. NAILI Salah)

Mme PIRENNE France (a donné procuration à M. ZIDI Mustapha)

Collège B dit « des autres enseignants » :

M. ANDUJAR Pascal (a donné procuration à Mme D'ANGLEMONT DE TASSIGNY Alexandra)

M. GALLIEN Sébastien (a donné procuration à Mme HANCOCK Claire)

M. LEMONNIER François (a donné procuration à Mme HANCOCK Claire)

Mme. PELTIER-LECULLÉE Isabelle (a donné procuration à Mme HARBELOT Isabelle)

Mme LAIK Barbara (a donné procuration à M. LEVREL Lucas)

M. MORIN Christophe (a donné procuration à M. ZIDI Mustapha)

Collège C dit « des usagers » :

Mme CHAMBON Tristan (a donné procuration à Mme CONDON Sylvie)

Mme. GOBAUT Mathilde (a donné procuration à M. SAVIDAN Patrick)

M. DI BAGIO Claudia (a donné procuration à M. FRÉTIGNÉ Cédric)

Mme DECHAUME Amandine (a donné procuration à Mme D'ANGLEMONT DE TASSIGNY Alexandra)

Mme FERRAT Émilie (a donné procuration à M. SAVIDAN Patrick)

Collège des personnels des Bibliothèques, Ingénieurs, Administratifs, Techniciens, Ouvriers, de Service et de Santé (BIATSS) :

Mme GERMÉ Gisèle (a donné procuration à M. FLEURY Murielle)

Collège dit « des personnalités extérieures » :

Titulaires

- M. LABINAL Guilhem (a donné procuration à M. DUBOIS-RANDÉ Jean-Luc)
- M. VINCENT Lhéo (a donné procuration à M. DUBOIS-RANDÉ Jean-Luc)

**Parmi les membres de droit et les invités du Conseil, étaient présents ou représentés :**

- M. GRACIÈS Jean-Michel, directeur du service de rééducation neurolocomotrice du CHU Henri-Mondor
- M. MOHAMED Samer, enseignant-chercheur à l'IUT de Créteil-Vitry au laboratoire LISSI
- M. MOSCOVICI Jacques, Directeur de l'UFR Sciences et technologie
- M. WOLKENSTEIN Pierre
- M. PALAU Yves, Administrateur provisoire de l'IPAG
- Mme GROS Clémence, Responsable du service d'aide au pilotage et d'appui à la stratégie
- Mme LAURENT Marie, Maître de conférences en gériatrie
- M. BERNARDINO Amilcar, Directeur de l'IUT Sénart-Fontainebleau
- M. GILBERT Simon
- Mme HUMAIN-LAMOURE Anne-Lise, Directrice de l'UFR Lettres, Langues et Sciences humaines
- Mme CADUSSEAU Josette

## SOMMAIRE

---

1. <i>VIE DE L'ÉTABLISSEMENT</i> .....	5
1.1 Point d'information du Président .....	5
1.2. Avis sur la création d'une commission d'évaluation .....	11
2. <i>VIE INSTITUTIONNELLE</i> .....	17
2.1. Information sur l'institut universitaire du handicap.....	17
2.2. Avis sur la création d'une école d'études politiques sous le régime d'une UFR .....	30
3. <i>FORMATION ET RECHERCHE</i> .....	38
3.1. Information sur les deux candidatures à l'appel à projet campus des métiers et des qualifications .....	38
4. <i>RESSOURCES HUMAINES</i> .....	55
4.1. Information sur l'évolution du RNA.....	55
5. <i>QUESTIONS DIVERSES</i> .....	59

*La séance est ouverte à 14 heures 42 sous la présidence de M. DUBOIS-RANDÉ.*

## 1. VIE DE L'ÉTABLISSEMENT

### 1.1 Point d'information du Président

**M. LE PRÉSIDENT.** – Bonjour à tous et bienvenu à ce Conseil académique. Il n'y a pas de points d'information majeurs si ce n'est que nous sommes sur un sujet CPER, qui est tout de même le grand dossier de la rentrée. Pour ce qui est des autres dossiers, tout passe très vite. Je ne reviendrai pas sur le HCERES. Nous sommes déjà sur beaucoup de dossiers, campagne d'emplois, dialogue de gestion, et déjà 2020.

Dans 2020, il y a le CPER qui est le dossier important car le calendrier s'est accéléré très fortement. D'abord, parce qu'il y a un CPER, ce qui est une bonne nouvelle. Deuxièmement, il faut rendre les copies cette semaine. Il faut que tout soit réglé, car nous passons à la piste chancellerie, qui est le circuit habituel, le 16 octobre prochain.

Plusieurs points sont importants dans le CPER. Il y a d'abord la notion de campus universitaire, d'attractivité de campus. On vit dorénavant dans les campus. On y étudie, bien sûr, mais il y a des tiers lieux. Tout devenant connecté, l'approche de campus connecté est évidemment là, campus durable, campus avec des approches pédagogiques innovantes, et campus où il y a des logements et de la restauration. En ce sens, le CROUS est également impliqué dans les CPER.

Dans les éléments clefs, citons aussi les formations courtes. Il y a santé, du fait des réformes santé. C'est la santé au sens large, les nouveaux métiers de la santé. Ce sont d'ailleurs des parcours qui tombent bien pour nous. Nous étions dans une approche de construction d'une licence que je trouve assez nouvelle dans le paysage national. C'est orchestré par Josette CADUSSEAU, qui part maintenant sur une ingénierie tout à fait nouvelle de ces métiers, ingénierie que je qualifierais de moderne. Nous

parlerons également des campus métiers, pour des aidants, autour du bien-être et du handicap. Nous serons dans de tels mots-clés.

La Région a mis un projecteur sur le 77 pour des raisons de choix politique qui leur sont propres. Je ne parle pas ici de l'État. Le 77 est un lieu peu accessible à l'enseignement supérieur de manière générale. Démographie aidant, des étudiants et lycéens connaissent une vraie difficulté d'accès à l'enseignement. Le problème ne porte d'ailleurs pas que sur l'enseignement. Toutes les cases ne sont pas remplies. C'est évidemment quelque chose d'important pour la région.

Signalons également que cela sera porté par la COMUE. Il y aura un classement des priorités. J'étais présent ce matin dans le cadre de la réflexion avec la COMUE. Du côté Marne, la majeure partie de l'investissement portera sur la demande d'achat du bâtiment ESIEE. C'est le bâtiment de l'école d'ingénieur. La CCI lâche maintenant l'ESIEE dans le cadre du projet UGE. Il y a 60 millions d'achat du bâtiment et ils n'ont pas du tout de financement. Ils demanderont donc l'intégralité de ce financement sur CPER.

Nous avons eu une approche différente. Elle vous sera d'ailleurs proposée, dans le cadre de votes qui seront vraiment des votes de priorité pour notre institution. Elle intègre évidemment la dimension 77, l'axe Sénart-Fontainebleau. Pour Fontainebleau, un campus dans lequel il y a l'école internationale d'études politiques, l'IUT, qui change de localisation, tout un dossier paramédical dans lequel il y a des appels d'offres autour des masseurs kinésithérapie et de l'ergothérapie, mais également des infirmières. C'était bien sûr déjà un peu dans l'air concernant les infirmières, l'hôpital les ayant déjà délocalisées. C'est un dossier qui suivait une trajectoire région également, tout ceci dans la réaffectation autour des casernes Damesme. Ce sont des bâtiments magnifiques. Il y aura les constructions de bâtiment. Le projet global de Fontainebleau s'élève environ à 30 millions d'euros. Un tiers de la

somme est demandé pour le CPER, le reste de la somme provenant de financements *via* Département, Villes, les collectivités au sens large.

Au niveau de Sénart, un bâtiment de 6 000 m<sup>2</sup> est également demandé. Il sera à la fois formation et recherche, dans le cadre de l'ouverture du nouveau département, mais également de l'installation de locaux de recherche. C'est une bonne nouvelle. Ce sera un bâtiment intelligent. Il ressource l'azote des urines entre autres, pour faire des plantations. Je vous passe les détails. Ce projet est porté par le LEESU, mais le bâtiment est aussi une plateforme de recherche. C'est assez extraordinaire. Le projet a du sens et est très astucieux. Notez que nous aurons ici des fonds État, la préfète du 77 ayant déjà mobilisé de l'argent pour ce bâtiment, en liaison avec les collectivités. Une part relativement modeste du financement proviendra du CPER. Citons également sur Vitry l'émergence d'un campus moderne. Il y aura déjà, au niveau de l'UPEC, de la mise de fonds sur un bâtiment, l'achat du clocher. Nous en avons peut-être déjà parlé. Ce clocher permet de fermer l'IUT et donc de sécuriser le site. Par une extension de ce clocher, il permettra de rapatrier les nouvelles formations GEA. Nous discuterons avec la DGESIP prochainement pour, nous l'espérons, l'ouverture du département d'informatique. Il y aura également l'Institut universitaire du handicap. Nous en parlerons aujourd'hui pour vous en présenter les grandes lignes.

Tout cela est un projet qui intervient dans le CPER. Il y a une part forte des collectivités, mais également une part de l'État qui doit être mobilisée, en sachant que, pour le moment, le campus de Vitry n'apparaît pas totalement dans le radar de la Région. Nous avons demandé un fort lobbying de la part de Christian FAVIER, le président du Conseil départemental. Ce dossier devrait bien avancer. Il est aussi en liaison avec le campus des métiers santé dont nous vous parlerons aujourd'hui, mais je dirais que c'est un peu contingent. En tout cas, retenez le mot-clef de « formation courte ».

Il y a deux choses concernant le campus centre. Il y a le bâtiment FST pour lequel un financement est demandé pour compléter les financements portés par l'établissement. Un financement prioritaire est demandé sur ce bâtiment. Il fait également l'objet d'un travail en interne pour en activer la. La priorité pour l'université est de se doter d'un bel outil au niveau de la faculté des sciences. Avec Jacques MOSCOVICI, je pense pouvoir dire que nous sommes totalement en phase sur ce point. Il est évident que c'est tout à fait prioritaire.

Le deuxième bâtiment sera un bâtiment acheté. Dans le cadre d'une équation avec Pyramide, nous mettons 2 millions d'euros de loyer depuis tellement d'années que je pense que nous avons acheté au moins trois fois le bâtiment. Il faut arrêter, d'autant que ce bâtiment n'est pas réhabilité. Nous avons d'importants soucis avec le propriétaire. Il faut donc arrêter les frais. Nous avons pensé à racheter le bâtiment mais il n'est pas à vendre, ce qui simplifie les choses. Le maire de Créteil a un bâtiment de 40 000 m<sup>2</sup>. C'est une belle tour à L'Échat, en face de la faculté de droit. Elle comporte une base de tour de 15 000 m<sup>2</sup> que nous achèterions. Le ministère de l'Enseignement supérieur y est très favorable. Nous aurions donc 15 000 m<sup>2</sup> qui permettraient le déménagement de SESS-STAPS, de LLSH et des laboratoires qui vont avec. Ce pourrait également être une accroche autour de la maison des sciences de l'Homme, projet politique défendu notamment par l'équipe. Ce projet pourrait voir le jour sur une liaison avec la Ville, médiathèque ou bibliothèque.

Concernant le projet Fontainebleau, nous emménagerions avant même le CPER. Nous parlerons aujourd'hui de l'école d'études politiques qui irait vers un IEP, « IEP Fontainebleau ». Nous avons des chances de l'avoir. C'est déjà très bien vu par le ministère comme par la Région. Je laisserai Yves PALAU vous en parler tout à l'heure. En tout cas, nous aurions l'installation de tout cela en liaison avec l'INSEAD.

Nous aurions donc vraiment un campus formidable à Fontainebleau. Quand je dis « *Fontainebleau* », je veux dire « Sénart-Fontainebleau ». C'est un ensemble,

avec même Melun qui fait un peu partie de cette géométrie. Le campus Vitry sera un beau campus, Créteil-Vitry d'une certaine manière, puisque l'IUT est très fortement impliqué. Le campus centre connaîtrait également une amplification avec un bâtiment nouveau pour LLSH. Cela permettrait de libérer les espaces LLSH pour penser d'autres actions. Nous pourrions par exemple regrouper ESPE, mathématiques et informatique, les laboratoires, pour faire probablement l'institut du numérique à cet endroit. Nous avons pensé à Vitry à un moment, mais beaucoup de collègues pensent manifestement qu'il vaudrait mieux rester sur le site. En tout cas, ce pourra être l'occasion de repenser ce bâtiment dans une logique informatique très forte.

Je passe à un autre point qui représente un souci pour l'équipe. Au niveau de l'ESPE, de l'INSPE maintenant, le bâtiment de Livry s'enfonce. Il y a eu récemment une alerte pointant que la canalisation d'évacuation des eaux s'est déplacée, de suffisamment de centimètres pour tout bloquer. Le bâtiment à Saint-Denis s'écroule aussi. Nous sommes dans une situation qui n'a pas été gérée. Cela fait penser qu'aujourd'hui, il serait logique de repenser à mettre l'ensemble des formations INSPE autour d'un même bâtiment. Notez que nous passerions tout de même d'environ 25 000 m<sup>2</sup> à seulement 9 000 ou 10 000 m<sup>2</sup>. Ce serait très intéressant en termes de développement durable et de consommation. Cela permettrait surtout l'émergence d'un projet nouveau, ce qui serait l'occasion de repenser l'avenir d'une formation qui pourrait se situer peu loin de la Plaine Saint-Denis, et pas forcément très à distance non plus du campus Condorcet. C'est un projet qui a été mis aussi dans le CPER, mais nous n'en avons pas le bâtiment pour le moment. Je dois voir aujourd'hui le Conseil départemental du 93 ainsi que le rectorat. Ce dernier est très en appui de ce projet. Nous ne pouvons pas laisser des collègues s'enfoncer dans le sol. Ce n'est pas une bonne idée.

J'irai plus rapidement sur les autres projets. Ce sont des chantiers. Au-delà des axes stratégiques, nous verrons la commission d'évaluation du CAC, parlons de deux

importants chantiers qui ne sont pas que des chantiers UPEC. Les axes stratégiques permettent de penser des alliances.

Le premier chantier serait un projet « une seule santé ». C'est en tout cas un projet complémentaire des DIM 1 Health et DIM Qi<sup>2</sup> sur l'exposome. Au-delà des interactions classiques, scientifique et concernant la santé, cela pose des questions sur des problèmes d'urbanisme et de population et donc, plus largement, des problèmes de SHS. L'idée d'une ville laboratoire commence à émerger. Cela pourrait être une ville étudiée sur différents aspects, de façon longitudinale sur de nombreuses années, depuis la naissance et au-delà. Cela permettrait d'avoir une réflexion plus large sur comment penser la ville de demain, comment penser les impacts environnementaux, la porte d'entrée étant l'environnement, sur les populations et sur la construction même de la ville. Ce projet est très ambitieux. Il en est au stade de la préfiguration. Il serait en tout cas très soutenu dans le cadre de l'Anses qui porte le reste de ce dossier avec nous, l'ENVA, mais également l'INRA, donc plus largement Saclay. Il y aurait bien sûr les collègues de l'UPEM dans le cadre de toute l'approche ville, ainsi que les urbanismes qui seront là sur les deux sites. Je crois que nous aurions un projet intéressant à porter collectivement.

Le second projet sera essentiellement développé autour de la recherche, autour de quelque chose qui émerge mais n'est pas encore construit, SHS / sciences dures. Je laisserai Simon et Claire en parler. Ce projet mérite d'être porté. Il pourrait d'ailleurs être un des éléments, mais pas que, de la maison des sciences de l'Homme qui, elle, pourrait aussi être travaillée autour des axes stratégiques. C'est un projet très ambitieux qui impliquerait aussi des alliances, alliances universitaires, alliances des organismes. Cela doit être travaillé très largement dans le cadre de cette année, considérant qu'il ne s'agit pas seulement de projets UPEC mais de projets impliquant d'autres partenaires.

Nous avons vu Paris III tout récemment, comme partenaire universitaire. Ils sont très intéressés par une collaboration avec l'UPEC. Ils sont tout de même un peu embourbés à ce stade dans leurs aventures politiques et dans un projet d'établissement. En tout cas, l'expression « université engagée » semble effacer le mot « civique ». Il a d'ailleurs ses résonances en anglais, car nous retrouvons l'expression dans *engaged university*. C'est une université qui répond à des questions sociales, sociétales, une université qui n'est pas seulement prestataire mais qui introduit des éléments de recherche dans le dispositif de son écosystème très général comprenant les collectivités. Nous travaillons très fortement ces éléments avec les collègues de Nanterre, en particulier avec son président, mais aussi avec d'autres collègues d'autres universités. Paris III est notamment très intéressée par cette approche. Dans ce contexte d'ailleurs, j'ai demandé également à la doyenne LLSH de prendre quelques contacts avec des collègues de Paris III pour réfléchir aux collaborations que nous pourrions avoir et afficher assez rapidement.

Voilà pour les éléments importants de notre vie de l'établissement. Je passe la parole à Mustapha ZIDI pour la création de la commission d'évaluation.

## 1.2. Avis sur la création d'une commission d'évaluation

**M. ZIDI.**– Bonjour à tous. Comme il a été indiqué lors d'un CAC restreint, il s'agit de mettre en place une nouvelle commission au sein de l'UPEC, dépendante du CAC plénier. Lorsque nous parlons de lien enseignement–recherche, c'est en effet l'instance la plus propice pour développer des actions de ce type. Il existe une commission d'évaluation au niveau de la CR. Il en existera normalement une côté CFVU. Chacune aura une fonction particulière, l'une côté recherche, l'autre côté enseignement. C'est plutôt classique. Lorsqu'il s'agit par contre de parler de projets et de stratégies autour du lien enseignement–recherche, nous n'avons pas cet outil d'évaluation au sein de l'université.

Vous avez tous reçu un appel à candidatures il y a quelques semaines pour cette nouvelle commission. Cette commission aura plusieurs objets premiers, bien qu'elle pourra bien sûr aller au-delà de ceux-ci.

Dans le cadre des axes stratégiques, l'équipe politique a décidé d'octroyer des moyens pour ces axes. Il ne doit pas s'agir que d'affichage, mais aussi de porter et de soutenir des actions. Nous sommes actuellement en phase d'arbitrage pour octroyer ce budget spécifique aux axes stratégiques. Les projets liés seront évalués et analysés dans le cadre de cette commission d'évaluation. Ce sera son premier objet.

Il faudra aussi donner à cette commission d'évaluation un rôle plus large. Annoncé au congrès et présent dans notre ordre du jour, nous avons décidé de remettre à plat le RNA. Comme vous le savez, il y a la partie RNA enseignement et la partie RNA recherche. Il s'agirait de dépoussiérer ces quantités de RNA octroyés, d'autant plus que nous nous rendons compte de disparités dans le ~~la~~ vie quotidienne. Il y a des équilibres à reposer sur la table afin que nous puissions tendre vers un RNA un peu plus juste. Concernant le RNA, toujours, il y a d'autres missions que nos collègues mettent en avant et qui ne sont pas du tout reconnues. Je pense particulièrement aux missions autour de la formation. Dans son travail de l'année, cette commission d'évaluation sera amenée à réfléchir sur le RNA et à proposer au CAC puis à la direction politique de nouveaux tableaux le concernant.

Il y a d'autres missions que nous pourrions confier à cette commission d'évaluation. Comme vous le savez, nous voudrions ouvrir un chantier concernant ce que nous avons appelé « le temps alloué à la recherche » pour les enseignants-chercheurs. Il ne s'agit pas simplement de mener une réflexion générale, mais également de mettre en place des dispositifs afin que les collègues qui souhaitent avoir plus de temps pour faire de la recherche le puissent. Cette commission d'évaluation sera amenée à réfléchir et à proposer des dispositifs. Nous avons par exemple parlé du fait que les services d'enseignement pourraient être étalés sur plusieurs années,

de façon à avoir plus de temps sur des années où une partie du service ne serait pas effectuée. Il y aurait évidemment un équilibre global autour des 192 heures. C'est ce type de travail que fera la commission d'évaluation.

Je reviens à l'appel à candidatures présenté il y a quelque temps. Nous avons eu un certain nombre de retours. Pour rappel, il s'agit vraiment d'équilibrer la commission composée d'enseignants-chercheurs, d'enseignants et de BIATSS. Il y aurait également un équilibre entre membres du CFVU et membres du CR, ainsi qu'entre rang A et rang B. Il y aurait un dernier équilibre au travers des champs disciplinaires. Vous savez que nous sommes organisés au niveau de l'université en quatre champs disciplinaires. Nous avons d'ailleurs été élus sous ce chapeau. Le premier champ pourrait s'appeler « droit économie gestion », le deuxième « LLSH », le troisième « sciences et technologies » et le dernier « santé et médecine ».

Nous avons reçu 11 candidatures à ce jour. Je vais vous donner les noms. Il faut arriver au chiffre qui vous avait été indiqué, à savoir 16 enseignants-chercheurs ou enseignants et de 2 BIATSS, sachant que pour les BIATSS, ce serait un côté CR et un côté CFVU. Il faudra donc compléter les candidatures pour arriver à un total de 18 membres dans la commission.

Détaillons les candidatures. Si je dis « collègue A2 », cela signifie rang A et champ disciplinaire 2, c'est-à-dire LLSH. Nous avons donc :

- Claire HANCOCK, CFVU, collègue A2
- Sylvie CONDON, CFVU, collègue A3
- Pascal ANDUJAR, CFVU, collègue A4
- Abdelhamid MELLOUK, CFVU, collègue A3
- Alexandra D'ANGLEMONT DE TASSIGNY, CFVU, collègue B4
- Murielle FLEURY, CFVU, BIATSS

- Patrick SAVIDAN, CR, collège A2
- Benoit FUNALOT, CR, collège A4
- Hélène CHARREIRE, CR, collège B2 - C2. Comme vous le savez, pour les maîtres de conférences, nous faisons la distinction entre HDR et non-HDR au niveau de la CR. Notre collègue est C2 mais cela fait partie du rang B.
- Isabelle HARBELOT, CR, collège B3-C3
- Christine GRAVÉ, CR, BIATSS

Il nous manque donc certains membres de la commission à mettre en place. Côté CFVU, il nous manque trois maîtres de conférences, collège B1, B2 et B3. Côté CR, il nous manque collège A1, A3, B1-C1 et B4-C4.

Je vais détailler ce que nous vous proposons. Il y a eu une relance de l'appel à candidatures récemment par les services de l'université. Nous verrons si d'autres collègues se proposent. Si ce n'est pas le cas et considérant qu'il faut avancer sur ce dossier, nous pouvons adopter la liste ci-dessus puis aller chercher à l'extérieur, en dehors des élus. Cela se fait au niveau de la commission de la recherche. Voilà ce que nous pouvons dire sur la composition provisoire et incomplète de la commission d'évaluation du CAC plénier. Y a-t-il d'autres candidatures que nous pouvons examiner aujourd'hui en séance ?

**Une intervenante.** - Les dates de cette commission d'évaluation sont donc celles qui sont communiquées, en commençant demain ?

**M. ZIDI.** - Je ne vois pas quelles dates auraient été communiquées pour commencer demain. La commission d'évaluation n'étant pas encore mise en place, il n'y a pas de calendrier pour le moment.

Y a-t-il d'autres candidats ?

**M. TUTIN.**– Il y a la question de la multiplication des réunions. Entre CR ou CFVU, CAC, la commission d'évaluation et éventuellement quelques autres, tout ceci est difficile à gérer. La commission d'évaluation de la CR pourrait fournir le noyau dur du CAC.

**M. ZIDI.**– Oui, ce peut être le cas. Cela ne pose pas de problème.

**M. TUTIN.**– Cela fait des réunions en plus.

**M. ZIDI.**– De toute façon, cela risque de se reconcentrer sur les mêmes personnes. C'est pourquoi le fait d'élargir répartirait l'investissement de chacun.

**M. LE PRÉSIDENT.**– Il n'y aura pas des réunions tout le temps. Il y aura tout de même des éléments importants sur le RNA ainsi que sur l'équilibre des axes stratégiques. Ceci étant dit, pour une commission d'évaluation qui sera à réunir régulièrement, il me paraît logique que le noyau dur de la CR en fasse partie.

Si nous n'avons pas d'autre candidat, il faudra partir sur un appel à candidatures externes aux conseils. Il faudra tout de même valider les collègues au fur et à mesure.

*Des candidats supplémentaires se proposent, Élisabeth PELZ et Christian TUTIN.*

**M. ZIDI.**– Bien, je vous propose de passer au vote. Il s'agit d'officialiser la mise en place de cette commission d'évaluation avec cette liste provisoire. Elle sera complétée. Il y aura un appel à candidatures plus large. Tant mieux si des élus y répondent, mais il faut de toute façon partir sur ce noyau que je vous ai proposé.

Je liste rapidement les noms, Claire HANCOCK, Sylvie CONDON, Abdelhamid MELLOUK, Pascal ANDUJAR, Alexandra D'ANGLEMONT DE TASSIGNY, Murielle FLEURY, Patrick SAVIDAN, Benoit FUNALOT, Hélène CHARREIRE, Isabelle HARBELOT, Christine GRAVÉ, Élisabeth PELZ et Christian TUTIN.

Nous passons au vote. Faisons lecture des procurations.

**Un intervenant.**– M. DUBOIS–RANDÉ a reçu procuration de MM. LABINAL et VINCENT.  
Mme CONDON a reçu procuration de MM. COSPEREC et CHAMBON.

Mme D'ANGLEMONT DE TASSIGNY a reçu procuration de M. ANDUJAR et de Mme DECHAUME. Mme FLEURY a reçu procuration de Mme GERMÉ. M. FRÉTIGNÉ a reçu procuration de Mmes BASTUJI-GARIN et DI BAGIO. Mme HANCOCK a reçu procuration de M. GALLIEN et de M. LEMONNIER. Mme HARBELOT a reçu procuration de Mme PELTIER-LECULLÉE. M. LEVREL a reçu procuration de Mme DAITE. M. NAIM a reçu procuration de Mme LALEAU et de M. COHEN. M. SAVIDAN a reçu procuration de Mmes GOBAUT et FERRAT. M. ZIDI a reçu procuration de Mmes MORIN et PIRENNE.

**M. ZIDI.**– Merci. Je vous propose de passer au vote.

**La création d'une commission d'évaluation ainsi que sa liste provisoire sont adoptées à l'unanimité**

**M. LEUVREL.**– Excusez-moi, pouvez-vous rappeler les sièges vacants CFVU ?

**M. ZIDI.**– B1, B2 et B3 c'est-à-dire « droit économie gestion », « LLSH », et « sciences et technologies ».

**M. LE PRÉSIDENT.**– Je vous propose de passer à la suite en changeant l'ordre de l'ordre du jour. Passons à l'information sur l'institut universitaire du handicap. Nous aborderons ensuite l'avis sur la création d'une école d'études politiques sous le régime d'une UFR. Ce sera donc un vote.

## **2. VIE INSTITUTIONNELLE**

### **2.1. Information sur l'institut universitaire du handicap**

**M. GRACIÈS.**– Bonjour à tous. Je me présente. Je m'appelle Jean-Michel GRACIÈS. Je suis neurologue de formation et aujourd'hui enseignant en médecine physique et de réadaptation. Je dirige le service de rééducation neurolocomotrice du CHU Henri

Mondor. Samer MOHAMMED et moi allons vous présenter un projet que nous avons échafaudé depuis un certain temps maintenant, celui de l'institut universitaire du handicap.

Ce projet est basé sur la constatation de combinaisons et d'associations de compétences sur l'UPEC qui nous semblent tout à fait inhabituelles, en comparaison des autres universités parisiennes. Il y a des compétences en recherche en neurorééducation, en biomécanique et en neurophysiologie, des compétences sociales et en sciences sociales de l'accès des personnes en situation de handicap à la réinsertion, et des compétences en robotique et en sciences de l'information.

Cette combinaison me semble tout à fait unique. En recherchant en Île-de-France, nous ne trouvons que très peu, voire pas d'université qui puisse présenter une telle association de compétences.

Pour vous détailler un peu les choses, en sciences de la technologie et de l'information, nous avons le laboratoire LISSI dirigé par Yacine AMIRAT et Samer MOHAMMED. Il fait une recherche très poussée depuis plusieurs années sur la robotique d'assistance aux mouvements, sur la robotique d'assistance à la vie quotidienne et sur la robotique sociale.

Sur le plan clinique, nous avons une équipe avec Pierre PORTERO et Mustapha ZIDI qui s'appelle BIOTN. Elle travaille sur les techniques de neurorééducation, sur la biomécanique, les adaptations des tissus et sur les différentes problématiques de posture et de locomotion.

Nous avons enfin Karine Gros de l'UPEC, responsable de la future chaire « handicap », elle a développé depuis plusieurs années un enseignement et une recherche poussés sur l'insertion professionnelle des personnes en situation de handicap. Nous le verrons dans un instant, elle dirige un certain nombre de diplômés et énormément

d'initiatives quant à la façon de progresser vis-à-vis de l'insertion des personnes en situation de handicap.

Nous nous sommes dit que tout ceci devait travailler ensemble.

Parlons des plateformes dont nous disposons. Vous voyez sur l'image les illustrations de la plateforme du LISSI. En haut à gauche, vous avez une illustration des exosquelettes que le LISSI est capable de mettre au point et de fabriquer. Vous avez également des orthèses motorisées au niveau du genou et de la cheville. Sur la droite, nous avons conçu ensemble un système d'orthèse adaptative, d'électrostimulation du relevé du pied chez l'hémi-parétique, adaptative en fonction de certaines positions des articulations. Le LISSI est également spécialisé dans la capture du mouvement et dans la fabrication d'exosquelettes motorisés ayant vocation à aider les parétiques, para-, tétra-, hémi-parétiques, à déambuler.

La plateforme est également très riche au niveau de l'équipe BIOTN. Vous avez un exemple en haut de l'image des équipements utilisés par l'équipe de Mustapha ZIDI. Il s'agit de mesures biomécaniques sur de tout petits fragments de tissus biologiques, notamment de muscles. Ils peuvent mesurer l'extensibilité musculaire des personnes dont l'extensibilité a été réduite par une immobilisation prolongée. Ils peuvent mesurer l'élasticité musculaire. L'équipe de Pierre PORTERO travaille beaucoup sur la biomécanique du rachis, et notamment sur les aspects d'impacts, les aspects de lésions rachidiennes liées à différents types de traumatisme.

Sur le CHU Henri Mondor, nous avons un laboratoire d'analyse du mouvement. Nous travaillons sur des techniques de neuroéducation, mesurées et évaluées par ce laboratoire, pour essayer d'améliorer nos capacités à améliorer la fonction des patients parkinsoniens, parétiques, cérébelleux et autres.

Nos collaborations n'ont pas attendu l'officialisation d'un institut pour démarrer. Cela fait déjà quelques années que nous travaillons ensemble, et notamment entre le LISSI

et BIOTN. Nous avons déjà cosigné des publications. Nous avons obtenu un brevet international l'année dernière avec Samer MOHAMMED sur cette orthèse adaptative. Nous avons coencadré une thèse et nous avons obtenu un financement relativement important sur les projets de maturation à partir du brevet que nous avons obtenu. Les études sont en cours. Nous travaillons sur une nouvelle déclaration d'invention pour postuler à un autre brevet prochainement. Enfin, nous soumettons également régulièrement des projets pour financement au niveau national et au niveau européen.

La diapositive suivante propose quelques illustrations pour vous montrer concrètement ce que nous fabriquons ensemble. L'orthèse que vous voyez autour de la cheville droite du patient va déclencher la stimulation du releveur à partir d'un certain moment d'amplitude, de réextension du genou. C'est tout à fait innovant. Nous ne consommons pas d'énergie et nous ne fatiguons pas le muscle en début de phase oscillante, lorsqu'il n'y en a pas encore vraiment besoin. Nous le faisons en fin de réextension du genou, quand le genou est en position étirée et quand il est le plus nécessaire de s'opposer à cette mise en tension et à cette cocontraction du genou. Nous faisons travailler les patients sur un programme relativement intensif avec ces orthèses, que nous comparons avec d'autres orthèses que je qualifierais de moins élaborées, ainsi que les orthèses du commerce. Voilà une étude, un projet de maturation financé par la Société d'accélération du transfert de technologie (SATT).

Prenons un autre exemple de projet financé entre nos deux équipes. Il s'agit d'un projet de capture des mouvements pendant des tests de gestes fonctionnels du bras de la personne hémiparétique. À partir de captures de mouvements que nous pouvons appeler « de *low cost* », à bas coût, car ce ne sont que des capteurs inertiels, des centrales inertielle, nous pouvons dériver une signature du mouvement « normal » à partir de sujets sains et voir à quelle distance de cette signature se trouve le patient dans tel ou tel endroit de sa cinématique du bras, telle ou telle articulation, tel ou tel

muscle. Nous pouvons espérer ensuite affiner les *biofeedbacks* pour, ici encore, optimiser le travail du patient vers sa rééducation.

Nos axes sont au nombre de quatre à l'avenir. Nous avons un axe « consistance robotisée du mouvement » avec les méthodes de neuroéducation pour aller avec. Nous avons un axe surtout représenté ici par Pierre PORTERO et Mustapha ZIDI sur l'appréciation des modifications tissulaires après une immobilisation ou après tel ou tel type de handicap neurologique, ainsi que la façon d'inverser les modifications tissulaires pour reconstruire un tissu plus normal. Nous avons un axe, essentiellement mené par Karine GROS, sur des techniques et stratégies de réinsertion professionnelle optimisées par rapport à ce qui existe aujourd'hui dans notre pays. Enfin, nous avons un axe de robotique sociale mené par Yacine AMIRAT et Samer MOHAMMED sur la façon dont le robot peut améliorer le bien-être et la fonctionnalité de la personne en situation de handicap à la maison ou en EHPAD.

À travers ces quatre axes, il est évident que nos obsessions sont toujours les mêmes. Nous cherchons à promouvoir la recherche translationnelle, du laboratoire vers la clinique, valoriser et se diriger vers les codéveloppements industriels chaque fois que possible.

Je laisse la parole à Samer MOHAMMED. Il vous présentera l'enseignement et le modèle financier.

**M. MOHAMMED.**– Merci. Je me présente également, Samer MOHAMMED, je suis enseignant-chercheur à l'IUT de Créteil-Vitry au laboratoire LISSI.

Notre projet a aussi une vocation pédagogique à travers des formations dans lesquelles les personnes au cœur de cet institut ou de ce projet d'institut interviennent de façon directe ou indirecte. La liste que vous voyez n'est évidemment pas exhaustive. Nous voyons le master 2 SctIC, systèmes cyber-physiques, technologies de l'information, de l'intelligence et du contrôle. Il y a les masters neurosciences du

mouvement, bioingénierie pour la santé, EBNS, ainsi qu'une formation d'ingénieur au niveau de l'ESIPE.

Ajoutons qu'un certain nombre de DU est concerné, neuroéducation du mouvement, référent handicap géré par Karine GROS, Tai-Chi, médecine manuelle. Il y a également des formations au niveau de la licence professionnelle, les licences pro robotique et domotique ainsi qu'IoT qui aura lieu très prochainement.

Je rajouterai à cela le projet de création bien avancé qui a été proposé par Jean-Michel GRACIÈS, sur la création d'une école de kinésithérapie. Sa particularité est qu'il s'agit d'une très rare école à 100 % universitaire. Le projet est donc bien avancé. Il est présenté par Jean-Michel GRACIÈS et il sera naturellement lié à l'IUH

Voyons maintenant comment l'institut universitaire du handicap s'articule au sein de l'UPEC. Il y a plusieurs niveaux. Cela passe à travers l'axe stratégique « santé, société, environnement » où le thème handicap est prioritaire au niveau de la politique de l'UPEC, en recherche comme en enseignement, avec le vieillissement et la dépendance. Cela passe aussi par les instituts. Il y a l'institut santé travail Paris-Est et l'institut du numérique qui sera créé prochainement. Nous voyons également un lien avec l'EUR Santé et vulnérabilité ainsi qu'à travers les appels à projets du type SFRI ou l'institut universitaire du handicap qui pourrait à ce type d'appel d'offres.

Je passe aux partenariats. Ils se font à différents niveaux. Il y a la partie clinique à travers le CHU Henri-Mondor, le CHIC, l'hôpital Rothschild. Que ce soit au niveau du LISSI ou de l'UPEC, nous avons l'habitude de travailler au quotidien avec ces partenaires dans le cadre de projets des laboratoires CNRS, INRIA et CEA, ainsi que par les relations que nous avons à l'international, au niveau de l'Europe, des États-Unis et de l'Asie. Il y a aussi le niveau industriel, à travers des industries des (*inaudible* - F3 14.36), Thales, ADP, Atos et autres, ou pharmaceutiques, comme Ipsen par

exemple. Il y a enfin les collectivités évidemment, au niveau du département et de la région.

Notre ambition est vraiment d'arriver à un centre référent de technologies au handicap. Cela se traduit par le développement de ce centre d'évaluation clinique et technologique, d'un certain nombre de plateformes d'analyse de mouvements, de plateformes robotisées d'électrostimulation pour la restauration, l'assistance et la régulation, et enfin des plateformes de simulation numérique et d'imagerie ainsi qu'un *living lab* d'expérimentation de technologies d'assistance et de bien-être dans un cadre d'assistance contextualisé. Nous ajoutons à cela notre souhait d'avoir un espace incubateur pour l'accueil de start-up qui travaillent autour des technologies du handicap.

Concernant la partie implantation, nous avons un site à Vitry-sur-Seine. J'y travaille au quotidien. Je pense que cet espace est tout à fait favorable à l'accueil de l'institut.

Pour ce qui est du modèle économique enfin, nos ressources se déclinent en trois volets. Nous avons d'abord des ressources propres, à travers les appels à projets que nous faisons quotidiennement au niveau de nos laboratoires, nationaux, européens ou internationaux. Nous faisons également des études pour des entreprises ou associations à travers la SATT, ou ce que nous appelons ERGANE0 maintenant. Citons également les contrats industriels de type SIV, la location de matériels technologiques, la formation spécialisée également sur cette technologie du handicap, ainsi qu'à long terme la vente des licences d'exploitation.

Le deuxième volet du modèle économique est la levée de fonds. Nous avons une expérience dans ce domaine. L'association Neuroloco a été créée par Jean-Michel GRACIÈS. Dans ce cadre, un certain nombre d'initiatives ont été prises pour les levées de fonds, à travers les *goodies* qui sont des instituts qui jouent l'intermédiaire entre les donateurs et les associations. Il y a également l'appel à d'autres associations,

comme France Parkinson ou France AVC. Il y a les subventions publiques, *via* le Conseil départemental ou la Région ainsi que les mairies de Vitry-sur-Seine et Créteil. Nous avons également la recherche sponsorisée, notamment par l'industrie pharmaceutique. Enfin, l'institut universitaire du handicap souhaite faire des propositions dans le cadre d'appels à projets. Cela pourrait être financé par la Fondation UPEC qui sera créée en 2020.

Le dernier volet du modèle économique est constitué des ressources attribuées par l'UPEC sous forme de crédits de fonctionnement ou d'investissement, de contrats doctoraux. L'institut universitaire du handicap répondra bien évidemment aux appels à projets thématiques.

Nous pensons que l'institut universitaire du handicap constitue un choix stratégique pour l'UPEC. Cela permettra d'améliorer la visibilité nationale et internationale de l'UPEC autour de la technologie au handicap. Nous pourrions promouvoir l'implication dans la recherche, dans la formation par la recherche et contribuer à la future école de santé de l'UPEC. Cela permettra également de développer les plateformes technologiques et de construire une politique partenariale industrielle. Enfin, comme cela vient d'être cité, promouvoir les projets entre clinique, ScTIC et social.

Merci pour votre attention, n'hésitez pas si vous avez des questions.

**M. ZIDI.**– Y a-t-il des questions ?

**M. MOSCOVICI.**– Est-ce qu'il y a ce type d'institut du handicap sur Paris centre, avec tous les grands hôpitaux et grands services de neurologie que nous pourrions trouver à Paris VI, avec l'hôpital Saint-Antoine, la Pitié-Salpêtrière et d'autres ?

**M. GRACIÈS.**– Le seul CHU qui présenterait des compétences comparables est celui de l'Université Versailles Saint-Quentin avec Garches. Dans le centre de Paris, nous n'avons à notre connaissance pas de collaborations, en tout cas importantes, entre des services cliniques et des laboratoires de recherche en robotique, en

biomécanique ou en sciences sociales. Versailles Saint-Quentin pourrait développer quelque chose de similaire. À notre connaissance, il leur manque encore la valence robotique ainsi que l'activité que nous avons avec Karine GROS sur la réinsertion professionnelle. Comme je le disais, nous sommes relativement chanceux d'avoir sur l'UPEC des pièces qui peuvent s'emboîter pour créer quelque chose d'assez unique sur l'Île-de-France.

**M. LE PRÉSIDENT.**– Il est d'ailleurs possible que nous puissions travailler avec Versailles Saint-Quentin.

**M. GRACIÈS.**– Bien sûr.

**M. WOLKENSTEIN.**– Gilles ALLIER a créé une école de professions intermédiaires sur le handicap. Ce sont des choses que nous devons articuler avec lui, dans la mesure où nous sommes dans une part de la région Île-de-France qui est tout à fait celle que nous souhaitons cadenciser en termes universitaires, c'est-à-dire Grand Paris Sud.

**Mme ARAB.**– Avez-vous l'intention d'avoir des formations en propre ?

**M. GRACIÈS.**– Les formations citées par Samer MOHAMMED tout à l'heure sont quelque part déjà, pour beaucoup en tout cas, des formations en propre puisqu'elles émanent directement des équipes qui constituent l'institut. Nous n'avons pas encore affiché sur ces formations le mot « institut », mais ces différents masters sont directement dirigés par des membres de l'institut en question, Pierre PORTERO, Mustapha ZIDI, moi-même, l'équipe du LISSI. Nous avons donc déjà des formations en propre qui ne sont pas encore affichées comme des formations de l'institut.

**Mme ARAB.**– Elles ne seraient donc plus affichées STAPS ou IUT Créteil ?

**M. MOSCOVICI.**– Nous ne sommes pas forcément d'accord avec ce que vous venez de dire. Le master ScTIC ne sera pas en propre à l'institut du handicap.

**M. GRACIÈS.**– Non, c'est un label.

**M. MOSCOVICI.**– Un label peut-être, mais pas en propre. Faisons attention aux termes.

**M. ZIDI.**– Soyons clairs, puisque le mot n'a pas été employé. Il ne s'agit pas de créer une nouvelle composante. Les formations listées et d'autres seront dans des composantes existantes. Lorsque nous parlons d'institut, mettons-nous en tête qu'il s'agit plutôt d'une structure fédérative. Nous fédérons des collègues et des structures travaillant sur la thématique du handicap. Nous ne créons pas une nouvelle composante.

**M. MOSCOVICI.**– Nous aurons grand plaisir à adosser au nom du master ScTIC l'institut du handicap. Mais enfin, il sera porté par la FST.

**M. ZIDI.**– Y a-t-il d'autres remarques ? Bien. Merci.

**M. TUTIN.**– Avez-vous chiffré les volumes que représenterait la mise en place des différents éléments du projet ?

**M. GRACIÈS.**– Nous avons fait une première tentative, mais c'est un peu compliqué. Beaucoup de choses sont déjà existantes. Une partie des financements présentés par Samer MOHAMMED sont déjà des choses à l'œuvre. L'obtention d'appels à projets, la levée de fonds sont des choses que nous faisons déjà. Nous espérons les faire un peu plus et un peu mieux à l'avenir.

Ceci étant dit, nous n'avons pas réellement chiffré les dépenses au sens où tout dépendra de nos recettes. Pour l'heure, disons que les trois grandes composantes de cet institut ont déjà leur fonctionnement. Il faut préciser que les locaux de Vitry-sur-Seine ne seraient *a priori* pas soumis à un coût.

**M. ZIDI.**– Il y aura quand même un coût pour l'université.

**M. GRACIÈS.**– Pour l'université, oui.

**M. ZIDI.**– Donc, pour nous.

**M. GRACIÈS.**– C'est-à-dire ? J'avais compris que ces locaux étaient à occuper.

**M. ZIDI.**– Non, c'est plus compliqué que cela.

**M. LE PRÉSIDENT.**– Cela fait partie du projet tricampus.

**M. TUTIN.**– Vitry, ce n'est pas juste un clocher. Il y a un bâtiment d'un certain nombre de mètres carrés en dessous du clocher.

**M. FRÉTIGNÉ.**– Je m'adresse partiellement à l'équipe politique de l'établissement. Il y aura visiblement d'autres projets lors du mandat, qui aboutiront à la création de l'institut. Entre l'institut, c'est-à-dire quelque chose de très désincarné où nous fournirions un coup de tampon, un label, et l'institut comme objet institutionnel, nous ne parlons pas nécessairement de la même chose. J'aurais des interrogations pour vous, à court terme. Nous n'avons pas encore voté la création de SUFER ?. Il faudrait que nous voyions comme cela se passera institutionnellement. Qu'en est-il de sa gouvernance ? Il y a l'institut universitaire du handicap, mais plus généralement la question de comment l'équipe politique envisage le contrat si d'autres instituts sont créés. Il s'agit d'envisager la relation entre quelque chose qui labellise et ne nécessite pas nécessairement une structuration, des locaux et des ressources, et quelque chose qui soit incarné dans des lieux et qui justifiera que nous mettions un peu de moyens.

**M. LE PRÉSIDENT.**– D'abord, il s'agit d'un institut universitaire. Nous avons donc la main pour le labelliser. C'est aussi derrière un enjeu de visibilité par rapport aux partenaires économiques. Le handicap représente aujourd'hui beaucoup de recherche. Cela explose, mais c'est aussi beaucoup de recherche dans tous les domaines. Les entreprises ou start-up sont extrêmement demandeuses d'une réflexion multidisciplinaire à un endroit spécifique. Là est vraiment l'intérêt d'un institut et de sa labellisation universitaire.

Dans le lieu global de Vitry, il y a aussi tous ces éléments de réflexion quant à l'intégration avec le tissu économique. Nous avons approché UVSQ. J'avais déjà eu

Djillali ANNANE qui connaît bien le handicap. Ils seraient intéressés pour être éventuellement partenaires. Si le mot « institut » n'apparaît pas avec un lieu physique, cela n'existe pas. Il en va de même avec la maison des sciences de l'Homme. C'est ce que j'appelle la cafetière, c'est-à-dire l'endroit où les gens se rencontrent et peuvent échanger. Sans un tel lieu, le virtuel ne fait généralement pas long feu.

Pour ce qui est de la gouvernance, nous n'en sommes pas là. Il y aura d'autres instituts. Nous aurons l'occasion de reparler de l'institut du numérique. Ici encore, s'il n'y a pas de lieu où nous mettons des mathématiciens, des SHS, des gens qui travaillent sur des algorithmes ou d'autres objets, il est très difficile de faire du virtuel pour rendre des expertises ou créer des espaces de formation, en liaison bien entendu avec les composantes. Je crois beaucoup à l'incarnation dans des lieux physiques.

**M. MOSCOVICI.**– Nous sommes dans un lieu qui représente tout à fait ce qui vient d'être dit, puisque nous sommes à la maison des sciences de l'environnement. Elle regroupe plusieurs laboratoires scientifiques de la Faculté de science au sein de l'OSU. C'est bien un lieu physique où plusieurs personnes sont regroupées, mais sans que cela enlève la notion de laboratoires auxquels sont rattachés les différents enseignants-chercheurs travaillant dans ce domaine.

**M. SIMONET.**– Par rapport aux entreprises privées, n'avez-vous pas peur qu'ils imposent des cours et que cela soit une formation, donnée évidemment par l'université, mais contrôlée par les laboratoires pharmaceutiques ? C'est ce qu'il se passe sur un master en partenariat avec le TAL en Champagne. Ce sont les laboratoires qui imposent des cours. Si cela se passe avec le TAL, cela pourrait se passer avec les laboratoires pharmaceutiques.

**M. GRACIÈS.**– Je pense que vous posez un problème universel. Il nous concerne tous et tout le temps, pas seulement pour l'institut universitaire du handicap mais pour tous les gens qui travaillent à l'hôpital. Ils sont aidés et ils ont parfois même besoin

de l'aide de l'industrie pharmaceutique. C'est un problème moral universel de nos métiers. Chacun d'entre nous enseigne et fait selon sa connaissance et sa conscience. L'institut ne changera rien à cela. De toute façon, nous sommes soumis à une problématique, entre la nécessité d'aide de l'industrie pour certains projets et notre volonté d'enseigner ce que nous pensons. Ce que nous avons généré comme connaissances n'est pas forcément ce que l'industrie a besoin que nous disions pour mieux vendre.

Si c'est un conflit permanent, je pense par contre qu'il n'a pas de rapport direct avec l'institut. Je peux souscrire à l'importance de la question que vous posez mais je ne pense pas que nous aurons plus ou moins d'implication avec l'industrie pharmaceutique qu'aujourd'hui. Nous avons toujours eu un rapport avec l'industrie. C'est à nous de le gérer, chacun dans nos domaines.

**M. LE PRÉSIDENT.**– Ce n'est pas le lieu pour mettre de l'industrie pharmaceutique, d'autant plus qu'une charte déontologique avait été émise par la conférence des doyens de la faculté de santé. Elle était extrêmement précise sur ce domaine, domaine qui a été secoué par l'affaire du Mediator dont parle beaucoup la communauté. Dans le cadre de l'institut, il s'agit de recherche. Il y a aussi tout le tissu d'accroche avec, derrière, le campus des métiers santé, dont nous vous reparlerons. Sur celui-ci, il y a aussi les aidants, une plateforme de simulation pour les aidants et autres. Tous ces éléments sont aussi liés à cet institut. Nous sommes très loin de l'industrie pharmaceutique. Nous sommes vraiment sur le handicap, sur l'aide à la personne âgée, sur ce type d'éléments. Ils peuvent nécessiter des partenariats mais ce n'est pas l'objet de l'institut. L'objet est académique, universitaire.

Merci à vous, et bravo.

## 2.2. Avis sur la création d'une école d'études politiques sous le régime d'une UFR

**M. LE PRÉSIDENT.**– Je vous propose d'aborder la création de l'école d'études politiques. Je laisse la parole à Yves PALAU.

**M. PALAU.**– Bonjour à toutes et tous. Je vous présente pour la seconde fois le projet de création de l'école internationale d'études politiques. Une présentation avait eu lieu uniquement pour information avant les vacances d'été. Il s'agit aujourd'hui d'une présentation pour avis.

Je l'ai organisée en trois parties. Je commencerai par un bref historique des différentes étapes ayant précédé la présentation d'aujourd'hui. Je vous présenterai ensuite le projet en lui-même, et enfin les moyens humains mis à disposition du projet.

Commençons par le rappel historique. Le projet est déjà ancien. Nous avons procédé d'une manière simple. Nous avons d'abord élaboré le contenu, et nous sommes maintenant à la phase du contenant. Par le contenu, comprenez des formations mises en place lors de la dernière vague d'accréditation, autour d'une licence de science politique et de masters en politiques publiques et en gestion des territoires et développement local. Il y a également eu regroupement des politistes de l'UPEC et de l'UPEM sur le volet recherche au sein d'un laboratoire interdisciplinaire d'études du politique. Nous aurons l'occasion de le développer. Même si nous évoquerons bien sûr le contenu, c'est plutôt le contenant qui vous sera présenté aujourd'hui, c'est-à-dire la création de l'école en tant que telle.

L'élaboration de ce projet d'école a obéi à deux étapes. La première était une étape de concertation, de discussions et d'information. Vous en voyez sur l'image les principaux points. Ceci s'est déroulé tout au long du premier semestre 2019. Le second semestre a été consacré au processus de décision à proprement parler. Il y a d'abord eu un vote en conseil de gestion de la faculté d'AEI, vote favorable à

l'unanimité. Il y a eu une présentation en CT avec un vote favorable à l'unanimité. Il y a une présentation au CAC aujourd'hui et nous aurons une présentation au CA soit en octobre, soit en novembre, selon les possibilités de l'ordre du jour. Si ces votes sont favorables, l'école sera créée en janvier 2020.

Concernant le projet en lui-même, je vais revenir sur des éléments déjà partiellement évoqués en juin. J'irai donc très vite. Il y a cinq raisons fondamentales pour la création de l'école. Il s'agit premièrement de porter des valeurs, parmi lesquelles notamment celle de la promotion sociale, ce qui représente un enjeu important dans le domaine des études politiques. Ce domaine souffre assez souvent d'une sorte d'autocensure sociale conduisant les étudiants de milieux populaires ou plus défavorisés à bouder ces études. Or, je pense qu'il y a un véritable enjeu à avoir des formations universitaires structurées dans le domaine des études politiques. Il s'agit aussi de défendre certains principes, notamment l'interdisciplinarité. J'aurai l'occasion d'y revenir mais j'insiste, une école d'études politiques n'est pas une école de science politique. Plusieurs disciplines sont représentées. Il y a bien sûr la science politique, mais aussi le droit, l'économie, l'histoire, la gestion, la sociologie, les langues et d'autres disciplines encore.

Il s'agit aussi de constituer un pôle fédérateur en études politiques. Pour comprendre ce que je veux dire par là, il faut reprendre le petit tableau affiché sur la diapositive. Vous voyez en Île-de-France les formations dispensées en études politiques ou en science politique. Il y en a déjà un certain nombre. À Paris, dans l'Ouest francilien, dans le Sud et dans le Nord, elles sont toutes structurées de manière à être visibles. Elles le sont selon des modalités très différentes. Ce peut être des UFR ou des collèges interuniversitaires, à l'image de l'accord passé entre Nanterre et Paris VIII pour faire un collège interuniversitaire d'études politiques. Ce qui caractérise l'Est Francilien est qu'il n'y a pas de structuration de nos formations, qu'elles soient à l'UPEC ou plus marginalement à l'UPEM.

En plus de constituer ce pôle fédérateur, il s'agira de rendre plus visibles et plus attractives les formations d'études politiques et de préparation aux concours de l'administration. Nous avons actuellement un IPAG, un institut de préparation à l'administration générale, à l'UPEC. Il ne s'agit que d'une troisième année de licence et ne regroupe que 50 étudiants, tous ne se préparant pas aux concours. La désaffection s'explique en ce que les concours de la fonction publique sont de plus en plus exigeants. Même si une licence est aujourd'hui une condition juridique pour se présenter aux concours, ce n'est le plus souvent pas une condition suffisante sur le plan universitaire. La plupart des reçus ont un niveau master. Une préparation qui ne se situe qu'au niveau licence est donc insuffisante.

Enfin, le président en a parlé tout à l'heure, il s'agit d'envisager à terme une candidature à la création d'un IEP. Nous parlons d'envisager une candidature. Rien n'est acquis. Nous nous y efforcerons cependant et nous avons de nombreux atouts pour cela, mais la phase préalable à une candidature est qu'il existe une structure qui la porte, structure clairement identifiée d'études politiques.

J'en viens à la deuxième partie de ma préparation, la forme juridique de cette école. Elle porte le nom d'école, c'est ce qu'on appelle la marque, « école internationale d'études politiques ». Juridiquement néanmoins, il s'agit d'une UFR de droit commun au sens de l'article 713-1 du Code de l'éducation. Elle peut donc être créée par le CA après l'avis du CAC. Elle sera administrée par un conseil de gestion et par un directeur, selon les règles en vigueur dans le Code de l'éducation, et fera l'objet de statuts ultérieurement votés par les instances de l'université.

Comme je l'indiquais, cette école fusionnera avec l'IPAG. D'abord, il y a une vraie cohérence à relier les études du politique et la préparation aux concours de l'administration. Deuxièmement, avec cette structuration, nous resterons dans l'équilibre des composantes actuelles. Il n'y aura pas de composante supplémentaire au total.

Cette nouvelle composante aura un volet formations. Ce sont des formations qui existent déjà. La licence de science politique existe déjà depuis 2015. Il y aura aussi la licence de l'administration publique de l'IPAG, un master de l'administration publique nouvelle mention dans la prochaine accréditation, le master de politiques publiques qui existe déjà et le master d'études européennes et internationales nouvelle mention. Pour ce dernier, un parcours existe déjà mais il y aura aussi un nouveau parcours. Ce sera la seule réelle création, le parcours d'études sociopolitiques de la globalisation. Nous aurons en tout 700 étudiants, c'est-à-dire le nombre d'étudiants rattachés à ces formations actuellement.

Avec cette offre de formation, il y aura également des doubles licences. Nous aurons une double licence avec Hunebourg, quatre doubles masters avec des universités européennes et canadiennes et des projets de doubles licences en interne à l'UPEC, histoire - sciences politiques et santé - sciences politiques, ainsi à l'international que des projets de doubles masters ou de doubles licences.

J'en viens au volet recherche. Il existe déjà aussi. C'est le LIPHA, avec 34 enseignants-chercheurs, très interdisciplinaires. Nous sommes déjà sur une forte convergence avec ce que sera cette école. Il y a également 63 doctorants, dont certains en cotutelle. Rappelons comment travaille le LIPHA. Il y a deux thèmes, « controverses éthiques et politiques » et « gouvernance multiniveaux et action publique », à quoi s'ajoute un axe transversal qui sera créé en 2020, « histoire sociale des idées politiques ». J'insiste sur le fait que ce sont des thèmes. Ce ne sont pas des sous-équipes. Nos collègues du LIPHA ont l'habitude de travailler très régulièrement sur ces deux thèmes. Il n'y a pas de rattachement à des sous-équipes au LIPHA.

J'en viens aux moyens humains. Pour les personnels, enseignants et enseignants-chercheurs, l'école sera dotée par des transferts de poste provenant de l'AEI. Puisque les formations y sont actuellement, les postes rattachés à ces formations seront transférés dans la nouvelle école. Pour être précis, il s'agira de 8 enseignants-

chercheurs, un demi-poste de PAST et 2 ATER. Cela ne résume bien entendu pas le corps enseignant de l'école. Des collègues de l'AEI ou d'autres composantes donnent déjà des cours au sein de ces formations.

Les personnels BIATSS sont actuellement mutualisés entre l'AEI et l'IPAG. La proposition à court terme est de les mutualiser entre l'AEI et l'école d'études politiques. Il n'y aura donc pas de modification de lieu ou de conditions de travail pour ces personnes. Je dis « *à court terme* » puisque, comme le disait le président, nous avons vocation à nous installer à Fontainebleau à moyen terme. Il y aura alors évidemment un autre dispositif de mutualisation mais, cette fois, avec les collègues qui sont eux-mêmes sur le site de Fontainebleau. Nous ne transférerons évidemment pas les collègues travaillant sur le site du campus centre à Fontainebleau. Nous ferons un autre dispositif de mutualisation.

Voilà, je vous remercie.

**M. LE PRÉSIDENT.**– Merci. Y a-t-il des questions ? Oui.

**Mme PELZ.**– Concernant les BIATSS, L'IPAG représente actuellement 50 étudiants environ. Nous passerions à 700. Même en mutualisant les moyens, la charge de travail des BIATSS sera considérablement augmentée.

**M. PALAU.**– Les 700 étudiants existent déjà. Ce sont 700 étudiants de l'AEI qui sont transférés dans l'école en même temps que les formations. Il est probable que l'école passe de 700 à 800 au bout d'un certain temps, c'est une progression envisageable mais que nous ne pouvons pas totalement prévoir. Cependant, il n'y aura pas un basculement de 50 à 700.

**Mme PELZ.**– Il n'y aura pas d'augmentation potentielle d'étudiants par la création de l'école ?

**M. PALAU.**– Non, ce n'est pas l'école qui augmentera le nombre d'étudiants.

**M. MATHIEU.**– J'ai une question de compréhension. Je n'ai pas bien vu pourquoi il n'y avait pas de création nette de composante. Deuxièmement, en créant un institut d'études politiques, je suppose que des normes sont à vérifier, en termes de sélection des étudiants, d'apprentissage ou de formation. Est-ce compris dans la charge de travail supplémentaire des BIATSS et enseignants ? Je pense à une sorte de charte de qualité, de normes de qualité.

**M. PALAU.**– L'IPAG étant juridiquement une composante, même avec seulement 50 étudiants, si nous fusionnons l'IPAG avec l'école, il n'y a pas de création nette de composante.

Ce qui vous est présenté à ce stade est la création d'une UFR de droit commun, « école internationale d'études politiques ». La candidature pour devenir un institut d'études politiques viendra après. L'étape est absolument indispensable. Cela posera d'autres problèmes qui devront être débattus avec le ministère et avec la conférence des directeurs d'IEP, afin de voir dans quelles mesures nous serions susceptibles de répondre à leurs attentes. Reste qu'il s'agit d'une condition nécessaire. Voyez comment s'est créé le dernier IEP, celui de Saint-Germain-en-Laye. Il s'est créé par une convention passée entre deux universités, UVSQ et Cergy-Pontoise. Nous pouvons donc avoir à partir d'une ou deux universités la création d'un IEP. Ce n'est ni quelque chose d'impossible ni quelque chose de facile. Il est évident aussi que l'installation à Fontainebleau représenterait un plus de ce point de vue. Pour ceux qui sont amenés à prendre la décision d'une création ou non d'un IEP, le fait d'avoir déjà un IEP à Saint-Germain, donc à l'ouest, et un IEP à Fontainebleau en plus ne paraît pas absolu absurde.

**M. MATHIEU.**– Du point de vue de la visibilité, nous voyons bien ce que peut représenter la création d'une école et, du point de vue du fonctionnement, de cette création d'UFR. Sans faire injure aux collègues qui travaillent à Fontainebleau, c'est un peu plus loin de Paris que Créteil. Pour une telle école, vous parliez du souci d'un

recrutement plus populaire, nous risquons de recruter sur un bassin de vie assez élargi. C'est d'autant plus crédible qu'il y a une vacance à ce niveau sur l'Est francilien. Est-ce que vous avez mesuré ce que cela pouvait engager dans un horizon de moyen terme ? Je ne parle pas là du court terme, avec la création de l'école qui se tiendra ici et des enseignements assurés à campus centre. Que pourrait générer la délocalisation sur un site relativement éloigné de la maison mère ?

**M. PALAU.**– Éloigné de la maison mère mais assez central en termes d'études politiques. Au fond, si nous nous éloignons de Paris, la seule université après Fontainebleau qui a une faculté de droit et de sciences politiques est à Dijon. J'ajoute qu'elle est sans enseignement en sciences politiques, donc même pas totalement en concurrence avec nous. Je pense qu'une partie des étudiants bourguignons seraient susceptibles de venir à Fontainebleau.

Dans notre licence de sciences politiques actuellement, notez aussi qu'un tiers de nos étudiants vient de province. C'est caractéristique pour une licence. Cela signifie que Fontainebleau peut aussi avoir un attrait pour eux.

**M. LE PRÉSIDENT.**– Il y a également un lycée international. Il y a beaucoup de choses. Il y a l'INSEAD. C'est très central, et donc vraiment à côté de la gare. L'endroit est assez prestigieux, avec une cour d'honneur par exemple. Je vous passe les détails. Il y a des choses classées et prises en charge par la Ville. Il y a une étiquette très forte, d'autant qu'il ne s'agit pas de se limiter à un parcours en master, mais d'aller *crescendo* sur l'ensemble des formations. Ce serait vraiment un élément de prestige fort, et également une marque. Fontainebleau est une marque très forte pour l'international. Pour les collègues, certains habitent Paris et il est très simple d'aller à Fontainebleau, puisque c'est près de la gare. Vivre du côté de Fontainebleau n'est pas désagréable non plus.

**M. TUTIN.**– Ma première question concerne la collaboration avec l’UPEM sur ce projet, LIPHA étant un laboratoire de tutelle. Ce ne serait pas le même cas pour l’école ?

**M. PALAU.**– Non.

**M. TUTIN.**– Ce sera purement UPEC.

**M. PALAU.**– Non.

**M. TUTIN.**– J’ai une autre question concernant Fontainebleau. Il ne faut pas négliger qu’il y a tout de même des problèmes de transport et éventuellement de logement, ne serait-ce que par rapport aux étudiants.

**M. LE PRÉSIDENT.**– Pour le logement, il y a un plan de logement extraordinaire avec un nombre de places très important.

**M. TUTIN.**– Des logements étudiants sont donc prévus ?

**M. LE PRÉSIDENT.**– Il y en a même déjà.

**M. TUTIN.**– Concernant l’absence de nouvelle composante, nous jouons un peu sur les mots. Il y a malgré tout un saut qualitatif envisagé. Il y aura donc nécessairement une trajectoire avec des coûts de personnel supplémentaires.

**M. PALAU.**– Il me semble qu’il faut penser à une mutualisation sur le site de Fontainebleau avec d’autres composantes qui seront présentes.

Concernant les logements, oui, le CROUS envisage aussi un projet de construction de logements à proximité immédiate. Ces aspects paraissent positifs. Nous sommes vraiment sur un projet d’envergure qui dépasse largement l’école.

**M. LE PRÉSIDENT.**– En l’absence d’autres questions, je vous propose maintenant de voter. Oui ?

**Un intervenant.**– Il y a une procuration supplémentaire. Mme ARAB a reçu procuration de M. MELLOUK.

**M. LE PRÉSIDENT.**– Merci.

**La création d'une école d'études politiques sous le régime d'une UFR est adoptée.**

**M. PALAU.**– Merci beaucoup à vous.

### **3. FORMATION ET RECHERCHE**

#### **3.1. Information sur les deux candidatures à l'appel à projets campus des métiers et des qualifications**

**M. LE PRÉSIDENT.**– Je vous propose d'enchaîner sur les deux candidatures à l'appel à projets campus des métiers et des qualifications. Nous écoutons Clémence GROS.

**Mme GROS.**– Pour ceux qui ne me connaissent pas encore, je suis Clémence GROS. Je suis la responsable du service d'aide au pilotage et d'appui à la stratégie, le SAPAS.

Je vais vous présenter un peu le cadre général lié au campus des métiers et des qualifications. Le campus des métiers et des qualifications est une labélisation accordée au niveau national. Elle a été mise en place en 2014. Il y a actuellement 95 campus de ce type au niveau national, dont 5 en région Île-de-France. Les projets de campus des métiers visent à favoriser le développement d'un réseau autour d'une filière professionnelle et de ce qui relève des besoins en qualification autour d'une filière professionnelle. Le dimensionnement peut être régional ou d'ambition nationale. En 2018, une nouvelle catégorie a même été mise en place autour de campus des métiers catégorie « excellence », ceux-ci ayant l'ambition d'une visibilité internationale.

Il y a donc un processus de labélisation à l'échelle nationale des campus des métiers et des qualifications. Par ailleurs, un appel à projets a été lancé fin 2018 en vue de

soutenir l'émergence de projets de grande envergure et des démonstrateurs à l'échelle nationale. L'appel à projets du Programme investissements d'avenir (PIA) est doté de 50 millions d'euros. Il vise à soutenir une vingtaine de projets. Il est lancé avec plusieurs vagues de dépôts. Deux ont déjà eu lieu en mars et en mai. Une troisième se tiendra le 10 octobre pour le dépôt pour l'appel à projets du PIA. Une dernière vague de candidatures a été annoncée en septembre, prévue en janvier 2020.

Cet appel à projets se fait donc dans le cadre du PIA pour soutenir le développement des campus des métiers. Signalons également un processus de labélisation qui a été modifié fin 2018 pour introduire une catégorie « excellence ». Précisons la différence avec la labélisation classique. Le campus des métiers « excellence » met l'accent sur le rayonnement international et international de son campus. L'accent est également mis sur des éléments d'incarnation de ces campus, notamment autour de lieux emblématiques où pourraient se rencontrer les différents publics formés et où seraient mutualisées les ressources apportées par les organismes de formation et les acteurs socio-économiques, les entreprises, autour des enjeux de formation développés dans le cadre du projet de campus des métiers et des qualifications. Les éléments seront dans le diaporama qui est à votre disposition sur la plateforme. Il y a le détail des labélisations campus des métiers et catégorie « excellence ».

Signalons un autre élément concernant la catégorie « excellence », l'articulation avec la recherche autour des enjeux de la filière professionnelle. Autour notamment de l'exigence d'un rayonnement international, une attention renforcée sera portée sur les partenariats internationaux développés autour de ces projets.

L'appel à projets vise à soutenir ces campus des métiers et des qualifications sur une période de 10 ans. Les projets soutenus devront faire l'objet d'une évaluation en autoévaluation, mais également d'une évaluation externe. La question de l'évaluation est également mise en exergue dans la catégorie « excellence » avec ce souhait d'une évaluation externe de l'activité des campus des métiers.

Les objectifs de l'appel à projets sont vraiment à articuler avec ceux définis dans le cahier des charges national sur la labélisation campus des métiers et des qualifications. Le projet qui doit être structurant. Il s'agit vraiment de mettre en réseau l'ensemble des acteurs qui contribuent à la formation autour des enjeux d'une filière professionnelle, les acteurs de la formation mais aussi l'ensemble des acteurs de ladite filière. Le projet doit également répondre à un diagnostic autour des besoins de la filière, tant actuels que futurs, au regard de l'évolution des métiers et des besoins en emploi. La qualité du diagnostic fait bien sûr partie des éléments qui seront regardés attentivement. Ces projets doivent aussi pouvoir s'inscrire dans des enjeux sur les territoires, et donc être en articulation, pour ce qui est des projets qui peuvent être portés au niveau de la région Île-de-France, avec la stratégie régionale. Ils doivent aussi être soutenus par le rectorat, celui de l'académie de Créteil pour les projets portés par l'UPEC. C'est d'ailleurs une condition *sine qua non* pour candidater à l'appel à projets que le dossier puisse être validé à la fois par la Région Île-de-France et le rectorat de l'académie de Créteil. Pour la demande de labélisation, les projets doivent également être portés par le rectorat et la Région Île-de-France.

Vous voyez sur la diapositive les rappels des différents critères de sélection de l'appel à projets. Cela se fait autour de l'ambition du projet à l'échelle du territoire et de l'articulation entre les besoins en emploi d'une filière et les dispositifs de formation développés sur le territoire en mobilisant l'ensemble de ses acteurs pertinents. Le deuxième critère a trait à l'impact et au caractère structurant du projet. Il s'agit notamment de pouvoir apporter la preuve de la mise en commun des ressources des acteurs en vue de faire évoluer et d'enrichir l'offre de formation, toujours au regard des enjeux et besoins en emploi d'une filière donnée. Le dernier élément a trait à la gouvernance et à l'organisation du projet. Il doit s'incarner territorialement mais il implique une forte dimension autour de l'animation et de la mobilisation, de la participation de différents acteurs de la formation et du secteur professionnel. Une

attention particulière sera portée dans le cadre de l'appel à projets sur les modalités d'organisation et de la gouvernance du projet.

Je vous remercie. Je donne la parole aux porteurs de projet.

**Mme LAURENT.**– Bonjour à tous. Je m'appelle Marie LAURENT, je suis maître de conférences en gériatrie. Je suis coporteuse avec Marion VILLEZ, maître de conférences en sociologie, du projet de campus « santé, autonomie, bien vieillir ».

L'idée des projets de campus est donc d'essayer de voir les problématiques dans la filière. Sur la filière « santé, autonomie, bien vieillir », et accessoirement « dépendance », il y a d'abord un important problème d'attractivité, qui va des BAC – 2 au BAC +5, voire plus. En étant médecin, en étant gériatre, la spécialité « gériatrie » n'est vraiment pas la plus choisie.

Un autre objectif est d'augmenter le niveau de qualification et de compétences dans le secteur. De nombreuses choses arrivent, je pense notamment aux gérontechnologies, mais avec des apprenants qui ne sont pas formés pour l'instant. Il y a aussi toute une problématique de développer des conditions propices aux étudiants. Il y a une question sur la possibilité de transformer les aidants en formateurs. Il y a énormément d'aidants à domicile qui interviennent autour de personnes âgées dépendantes. Une des propositions de notre campus serait de les former pour, de la même façon que nous avons des patients experts, d'avoir des aidants experts. Il s'agirait ensuite de favoriser tout ce qui est innovations sociales et technologiques, notamment autour de projets de recherche.

Pour simplifier, pour augmenter l'attractivité, un des projets importants de notre campus sera de créer une journée annuelle et de commencer tout de suite avec des lycéens, de leur montrer toutes les possibilités de formation et de métier autour de la filière. Il s'agirait de regrouper à la fois des personnes peu qualifiées, des auxiliaires de vie par exemple, mais aussi une infirmière, un ingénieur qui travaille dans les

gérontechnologies et enfin, toujours par exemple, un médecin gériatre comme moi. Une des problématiques du campus sera aussi d'augmenter l'attractivité de la formation en utilisant des innovations pédagogiques, des plateformes de simulation et autres.

Une des grandes façons d'augmenter l'attractivité sera donc de décroisonner les différentes formations. L'idée serait qu'ensuite, il y ait des projets comme ce que nous appelons des « hackathons », pour essayer de créer des projets communs avec des gens très peu qualifiés ainsi que des ingénieurs, en gérontechnologies par exemple, qui travailleraient directement avec les concernés afin que les projets soient cohérents.

En ce qui concerne l'augmentation du niveau de qualification et de compétences, j'ai parlé du fait qu'il faudra que les apprenants soient formés aux gérontechnologies ainsi qu'au numérique. L'idée est de leur montrer que, même avec un niveau de formation bas, il est possible d'évoluer et qu'ils ont le droit de ne pas vouloir par exemple être auxiliaires de vie toute leur vie. Ils peuvent éventuellement évoluer vers une formation paramédicale ou de coordination.

Un des grands enjeux de ce campus sera aussi une acculturation du numérique pour tous les apprenants. Nous avons l'impression que tout le monde sait aujourd'hui se servir d'un ordinateur ou d'une tablette, mais ce n'est absolument pas le cas et surtout pour les niveaux de formation les plus faibles. Il y aura tout un enjeu sur le fait de créer un niveau numérique minimal. Ne pensons pas que quelqu'un pourra utiliser un robot pour limiter la pénibilité d'un métier s'il n'est pas capable d'utiliser un Smartphone. Il faudra un niveau numérique minimal. En fonction des formations ensuite, la formation numérique sera variable. Celle pour un ingénieur en gérontechnologies sera forcément supérieure à d'autres apprenants.

Nous utiliserons aussi le numérique comme un outil pédagogique. La filière n'étant, disons, pas très « sexy », l'idée est de montrer comme possible de donner envie aux gens de faire ces métiers avec de l'innovation pédagogique. Cela passera par de la simulation. Cela passera aussi par des *serious games*, réussir à créer un scénario où vous faites collaborer différents apprenants de différents niveaux. Cela passera aussi par la réalité virtuelle, sachant que dans tout ce que j'explique, beaucoup de choses existent déjà à l'UPEC. Nous pourrons les utiliser puis les développer dans ce campus.

Un autre enjeu du campus sera de créer un lieu emblématique et des choses un peu innovantes. Il y a un projet de ce qui se nomme un *living lab*. Ce serait une sorte d'appartement connecté où il serait possible de tester des innovations techniques en termes de gérontechnologies, mais aussi de faire les fameux ateliers de simulation dont je parlais. Il s'agirait donc d'y faire aussi de l'innovation pédagogique. Cela permet aussi de créer un partenariat avec des entreprises du secteur. Elles seront ravies de pouvoir nous faire tester certains matériels, pour ensuite éventuellement les réutiliser dans les futurs métiers.

J'ai déjà dit quelques mots des aidants. Je vous en reparle rapidement. Un des projets novateurs du campus serait de créer des certificats d'université pour ces aidants. Ils pourront ensuite s'ils le souhaitent devenir aides-soignants, ou encore infirmiers.

Un autre projet du campus sera de favoriser la mobilité étudiante, à l'étranger notamment. Plusieurs collaborations sont possibles dans la thématique, notamment au niveau simulation avec le Maroc. Sur tout ce qui est travail en interdisciplinarité, des travaux sont faits avec Montréal. Sur les aidants experts, il y a des projets avec la Belgique. Le DUT de domotique nous parlait d'un partenariat avec Sherbrooke. Il y a donc plusieurs possibilités.

J'en viens au dernier enjeu de ce campus. Il s'agira d'essayer d'évaluer les enjeux potentiellement éthiques, mais aussi sociologiques des nouvelles technologies et

innovations pédagogiques. Il y aura aussi un volet recherche qui intéresse clairement les entreprises, évaluer tous ces nouveaux systèmes pour voir si nous diminuons en pénibilité.

Je vous montre les filières concernées par le campus. Cela va du lycée, plus d'une dizaine de lycées avec différentes formations sanitaires et sociales, à l'UPEC, avec tout ce qui est formations paramédicales mais aussi en domotique, jusqu'au niveau du doctorat, et tout ce qui est formations en sciences sociales. Je résume très rapidement.

Il y a bien sûr un enjeu potentiellement financier à ce campus. Une partie du financement doit ne dépendre ni de l'UPEC, ni de la Région ni du rectorat. Je vous ai brièvement listé les partenaires sur la diapositive. Au niveau des entreprises, citons notamment un partenariat envisagé avec Altran, Thales, Safran. Il y en a d'autres.

Ma présentation a été faite en version rapide. Avez-vous des questions ?

**M. TUTIN.**– J'aurais deux questions qui sont un peu liées. Dans ce que nous a présenté Clémence GROS, deux mots apparaissaient. Ce sont des mots classiques des appels PIA. Je veux parler « transformant » et « structurant ».

Nous avons un peu de mal à comprendre exactement qui fait quoi, comment et où, ce que cela transforme, ce que cela structure.

**Mme LAURENT.**– Je reconnais que la présentation était très brève. Je vais essayer de vous répondre. Concernant l'aspect potentiellement structurant, je vous ai présenté de nombreuses filières concernées. Il faut cependant savoir qu'en réalité, les gens se sont découverts au GT du campus. Vous pourriez penser que les IFSI travaillent avec les diplômés de carrières sociales et les ingénieurs en gérontechnologies par exemple, mais en pratique, pas du tout. Il y a donc clairement un projet structurant à coordonner l'ensemble de la filière. Cela permettrait des montées en compétences

possibles dans chaque filière. Quand nous parlons avec Yacine AMIRAT qui est en master et doctorat domotique, il explique que ceux qui créeront les gérontechnologies n'ont finalement aucune connaissance de ce qu'est une personne âgée, un problème de handicap ou une dépendance. Je simplifie, mais ceci pour vous dire qu'il y a des besoins des deux côtés. Les ingénieurs ont besoin de comprendre comment sont les personnes qui utiliseront leurs produits. De l'autre côté, si nous prenons les aides-soignants, si l'avenir est d'utiliser des robots pour diminuer la pénibilité, ceux-ci ne sont pas encore spécialement formés à ce type de pratiques.

L'idée est donc de coordonner tout cela et c'est potentiellement transformant car cela débouchera sur de nouveaux métiers. Avec le développement de la télémédecine notamment, il faudra créer des gens capables d'utiliser les différents systèmes. Vous aurez moins besoin de médecins mais il faudra un technicien qui sache utiliser les différents appareils.

**Mme GROS.** – De manière plus générique, ce qui est attendu est transformant pour la filière et les besoins du secteur. L'aspect structurant désigne le fait que nous mettrions en réseau l'ensemble des acteurs qui contribuent à l'activité de la filière. Nous voyons bien sûr ces enjeux de campus des métiers que beaucoup d'acteurs interviennent. Si nous prenons l'exemple du campus des métiers santé, les problématiques de dépendance se traitent au niveau des EHPAD, mais aussi des politiques départementales ou encore au niveau de l'hôpital. Nous pouvons également penser aux entreprises du secteur du service à la personne, aux plateformes de service à la personne. Beaucoup d'acteurs interviennent pour répondre aux problématiques posées par la dépendance.

**Mme LAURENT.** – Et de manière indépendante. Ils ne se rencontrent pas.

**Mme GROS.** – Concernant les enjeux liés aux métiers, aux emplois, aux parcours professionnels, ces éléments ne sont pas toujours forcément articulés. Prenons un

autre exemple. Si vous exercez comme auxiliaire de vie auprès de personnes, il est difficile d'intégrer ensuite des structures médico-sociales en termes de parcours professionnel, les organisations étant encore cloisonnées.

Un des enjeux de ces campus de métiers serait justement de pouvoir décloisonner autour d'enjeux liés aux filières professionnelles en mettant les acteurs en réseau. Nous sommes vraiment sur des projets très partenariaux par nature. Il n'est pas anodin que pour être déposés, ces projets doivent être soutenus par la Région ainsi que le rectorat. C'est une articulation. Dans les avis attendus, il y a également la DIRECCTE pour tout le volet du côté des activités économiques. Il faut également l'avis de la délégation régionale à la recherche et à la technologie.

L'enjeu est que cela puisse apporter aux besoins d'un secteur économique sur un territoire donné, de pouvoir jouer un effet démonstrateur quant à ce qu'il est possible de faire pour répondre à ces enjeux d'emplois et de qualifications sur un territoire. C'est en ce sens que nous parlons de « transformant » et de « structurant ». Ces projets permettent de développer des dispositifs pour mettre en réseau les acteurs et travailler sur des enjeux, avec un effet attendu sur la filière et les besoins en emplois et qualifications du secteur.

**M. TUTIN.**– Qui ferait quoi, concrètement ? Pour dire les choses autrement, j'ai du mal à imaginer comment l'aide à domicile et l'ingénieur se rencontreront, et pour quoi faire.

**Mme LAURENT.**– Ces projets ont été présentés à certaines entreprises importantes du secteur. Elles sont demandeuses que ces gens qui ne se rencontrent jamais se rencontrent. Notre projet est qu'ils se rencontrent au sein de notre fameux *living lab*, cet appartement témoin ou pièce témoin où vous pourrez tester différentes choses avec des niveaux de formation différents. L'auxiliaire de vie a pour l'instant énormément de mal à monter en compétences s'il le souhaite. C'est ce que nous

disaient les plateformes de service à la personne. Généralement, ne leur est proposée que la coordination, c'est-à-dire la possibilité d'être le chef de sept ou huit auxiliaires de vie. Ce n'est pas forcément leur souhait. Certains souhaiteraient par exemple aller vers des carrières hospitalières, comme devenir aides-soignants par exemple. Pour l'instant, la formation continue est complètement cloisonnée pour un auxiliaire de vie. Aucune possibilité de retourner vers quelque chose de paramédical n'est offerte.

Notre objectif est qu'il y ait une sorte de point relais pour que les gens sachent qui contacter. Si vous êtes auxiliaire de vie ou infirmier et que vous comptez évoluer dans la filière, vous devez connaître l'endroit où vous adresser. Ce n'est actuellement pas le cas. En se faisant rencontrer les acteurs, les gens seront au courant des possibilités. Nous constatons de vraies demandes. Elles proviennent des entreprises comme des auxiliaires de vie, la pénibilité de ce métier étant extrêmement importante. Les gens ne sont pas auxiliaires de vie pendant trente ans.

Je veux ajouter que nous avons des acteurs, comme la CRAMIF notamment, c'est-à-dire l'Assurance maladie, qui comprennent le problème de la pénibilité et choisissent d'être partenaires du campus.

**M. BERNARDINO.**– Nous allons essayer de faire vite pour la présentation du second projet. Il est un peu différent.

Nous allons répondre au PIA dans le cadre du campus des métiers. Nous vous proposons un campus des métiers et des qualifications autour du secteur du bâtiment. Il n'échappe à personne que le secteur est en croissance. Les chantiers se multiplieront d'ici 2024 en particulier. Il y a un grand besoin en personnels avec un manque de la filière, puisque ce ne sont pas forcément des métiers qui attirent de prime abord. Nous avons en particulier des problèmes de montée en compétences avec les nouveaux métiers qui arrivent et les avancées techniques. Citons notamment les maquettes numériques et l'attractivité au numérique ainsi qu'à la partie écologie.

Le campus des métiers et des qualifications que nous avons proposé sera sur la transition écologique et numérique dans la construction. Il y aura deux axes. Le premier est la problématique liée à la transition énergétique. Il faut bien évidemment répondre à cette évolution. Le deuxième axe est la problématique de la transition numérique, avec la montée en compétences en particulier du personnel dans ces filières.

Nous avons orienté le campus des métiers et des qualifications sur le territoire de la Seine-et-Marne. Premièrement, nous maîtrisons assez bien ce territoire. Il y a une autre raison. Le principe du campus des métiers est de partir d'un endroit mais de faire en sorte d'être répliquable ensuite sur d'autres territoires. Celui de la Seine-et-Marne a ceci d'intéressant que nous y connaissons extrêmement bien les acteurs. En particulier, la Fédération française du bâtiment d'Île-de-France Est (FFB 77) qui s'occupe de la Seine-et-Marne a déjà mis en place depuis de nombreuses années un réseau avec les différents établissements, donc nous. Nous avons en effet déjà des filières sur l'IUT, des formations en bâtiment. Il était donc plus facile de travailler avec eux. J'ajoute qu'il fallait choisir un territoire réaliste. L'Île-de-France est un territoire beaucoup trop grand pour y démarrer un campus des métiers et des qualifications dans un premier temps, même si nous sommes plus qu'appelés du pied pour d'autres territoires. Le prochain territoire devrait naturellement glisser vers le 93. Il y a des enjeux avec les importants chantiers qui s'y préparent.

Le but du campus des métiers et des qualifications est de valoriser de nombreuses choses. Parmi elles, la première qui sera centrale à toutes nos actions sera l'attractivité des formations. Un consortium des partenaires du campus du métier a été créé dès le départ. Il est constitué des principaux acteurs de Seine-et-Marne. Nous y avons les deux universités du territoire, l'UPEC et l'UPEM, et en particulier la Cité Descartes. Nous avons les deux grands lycées de Seine-et-Marne, le lycée Les Pannevelles à Provins et le lycée Benjamin-Franklin à Melun. Nous avons

également le CFA Île-de-France qui a deux centres, deux CFA situés à Ocquerre et à Nangis. Nous avons donc tous les importants acteurs du système. Le consortium regroupe bien l'enseignement supérieur, celui secondaire et la partie apprentissage à travers un CFA. Comme dernier membre du consortium, nous nous sommes associés à la FFB 77. C'est l'acteur économique qui nous accompagne. Il nous a notamment permis de faire toute la partie diagnostic métiers nécessaire au dépôt du projet de campus des métiers et des qualifications. Nous avons d'autres partenaires également, mais j'ai cité là les membres du consortium.

Passons au plan de financement. Comme l'a dit Clémence GROS, dans le cadre du PIA, 50 millions d'euros ont été proposés pour 20 projets qui seront retenus. Nous pouvons compter environ 2,5 millions d'euros financés par le PIA à rétablir sur dix ans, soit 250 000 euros par an. Nous avons construit le projet autour de ce mode de financement pour être dans les clous de ce qui est proposé, avec une répartition sur la partie privée de départ.

Voyons les projets structurants que nous avons trouvés et mis en place. L'idée d'un campus des métiers est aussi que les apprenants qui y rentrent aient l'impression de faire partie d'un système unique. Pour ce faire, il fallait trouver des projets structurants. Nous en avons trouvé un premier, le « passeport compétences ». Ce premier nom a changé pour « livret compétences ». L'idée est de travailler pour passer les différentes formations en mode compétences et qu'un apprenant qui rentre dans le campus suive son livret compétences pendant toute la durée où il serait dans les établissements faisant partie du campus des métiers et des qualifications. Il rentrerait par exemple sur un CAP sur un des lycées partenaires. Il peut ensuite se promener dans n'importe quel autre bâtiment du campus des métiers et des qualifications et conserver son livret de compétences. Les compétences sont validées au fur et à mesure de son passage dans les établissements. Cela évite notamment de

passer à nouveau certaines disciplines ou compétences déjà validées. Il y a une reconnaissance mutuelle du livret par les différents établissements.

Le deuxième projet structurant est le passeport mobilité. Cela a été une demande importante du rectorat. Il est important que les gens puissent trouver facilement des logements. Tous les établissements partenaires ont des logements à proximité. Les établissements secondaires ont tous un internat. Les deux CFA ont un internat. Nous, les enseignements supérieurs, devons proposer des logements à proximité pour les étudiants. L'idée est qu'un apprenant entrant dans le campus des métiers puisse bouger au fur et à mesure qu'il change d'établissement. Il s'agit même d'aller plus loin. Si, dans le cadre de l'apprentissage, il s'avère qu'il peut trouver un logement proche du lieu de sa formation, c'est une bonne chose, mais s'il y a un logement plus proche lorsqu'il est en apprentissage en entreprise, il s'agirait qu'il puisse avoir une sorte de logement alterné. IL changerait de logement en fonction de s'il est en apprentissage, en entreprise ou sur le lieu de formation. Cela suppose des accords entre les différents partenaires. Nous savons bien que le problème du logement n'est pas si simple que cela, en particulier pour nous car le premier problème est que les logements pour l'enseignement supérieur ne sont pas directement gérés directement par l'université mais par le CROUS. Cela suppose de mettre en place un système avec le CROUS permettant cette mobilité.

Dans les projets fédératifs que nous avons mis en place, nous avons bien évidemment la partie des plateaux techniques. Il y a deux types de plateaux. Il y a les plateaux techniques physiques. Nous en avons déjà un qui existe sur l'un des CFA. Il s'agit d'un plateau autour de la construction avec le chanvre. Il a été monté via un important projet avec l'Île-de-France.

Nous souhaitons monter d'autres plateformes techniques physiques. La première que nous essaierons de monter sera sur les métiers du bois. Nous savons que la construction bois prend de plus en plus d'ampleur. Pour les JOP 2024 notamment,

l'accent a été mis sur ce type de constructions. Il est donc important d'avoir une plateforme technique pour tout ce qui est constructions en bois afin de former au mieux les jeunes sur ces métiers.

Nous avons également décidé de monter des plateaux techniques sur tout ce qui est réalité virtuelle et réalité augmentée, car il est compliqué de construire des plateaux techniques très onéreux un peu partout. L'idée serait donc d'avoir un plateau technique physique quelque part et de l'utiliser pour créer des ressources en réalité virtuelle et en réalité augmentée. Ces ressources seraient ensuite disponibles pour les autres établissements.

Nous avons un exemple déjà mis en place sur la plateforme biosourcée faite dans un des CFA. Prenons la création d'enduits à base de chanvre. Si nous passons sur du réel, cela suppose de monter et de démolir des murs en permanence. C'est très coûteux et ce n'est pas très écologique pour une filière qui se veut écologique. Ils ont créé une ressource en réalité virtuelle. Le jeune a l'impression de faire le geste et peut s'exercer autant qu'il le veut sans avoir besoin du matériel.

Nous avons essayé de valoriser tout ce qui est « excellence » à travers les mêmes principes qu'exposés tout à l'heure. Cela se fait au travers des contrats doctoraux, des sensibilisations entrepreneuriales et un hackathon. Nous avons également comme idée de développer les projets de recherche et développement, avec en particulier un séminaire annuel interétablissements. L'objectif ici aussi est de faire se rencontrer les gens un maximum. Ce séminaire aura aussi vocation à faire le lien entre la recherche et les enseignants du secondaire, ceux-ci étant souvent peu associés.

Voilà, j'ai fait au plus vite. Je vous ai dit tout à l'heure que je répondais même aux questions que vous ne posez pas. Nous sommes partis sur la Seine-et-Marne et des acteurs nous avaient sollicités pour élargir. Je citais en particulier le Conseil départemental du 93 (CD 93). Nous aurons un courrier de leur part soutenant le

projet, même si celui-ci est pour l'heure en Seine-et-Marne. En effet, le CD 93 travaillait aussi sur la construction d'un campus des métiers et des qualifications. Ils s'aperçoivent finalement que notre idée est la bonne et ils nous soutiennent, pour que nous nous déployions dans un second temps sur le 93 avec eux.

**Mme PELZ.**– Lorsque j'ai commencé ma carrière d'enseignant-chercheur, c'était pour former par la recherche. J'ai l'impression que nous passons notre temps à former des gens qui ne sont pas universitaires du tout. L'université a de plus en plus de tâches éloignées de sa fonction première. Ces partenariats et projets attirent de l'argent que nous n'obtenons plus pour la recherche. Ils amènent les enseignants-chercheurs à faire autre chose qu'enseigner et faire de la recherche. C'est pour moi un développement malsain de ce qu'est l'université. Je suis très critique, mais je ne vivrai plus cela longtemps car je pars bientôt.

**M. BERNARDINO.**– Je vous rassure, nous n'allons pas former les CAP, les BEP ou les BAC PRO.

**Mme PELZ.**– Nous allons tout de même passer du temps sur tout cela et il sera demandé aux chercheurs de le faire.

**M. BERNARDINO.**– L'idée du consortium est que nous ne soyons pas seuls. En tant qu'université, nous avons à porter la partie recherche et enseignement supérieur. Nous laissons le secondaire porter le secondaire. C'est l'idée du consortium. Nous sommes porteurs du projet et, en ce sens, c'est nous qui portons et déposons le projet, mais c'est bien le consortium qui travaillera dessus.

Dans le cadre du campus des métiers et des qualifications, si nous sommes labélisés, il y a d'office un directeur du personnel payé par le rectorat et la Région Île-de-France pour travailler sur le campus du métier. Ce n'est pas du tout un enseignant de l'université qui travaillera dessus.

**M. TUTIN.**– Dans le cadre des 250 000 euros par an ?

**M. BERNARDINO.**– Non, pour l’instant, le PIA est en dehors de cela. Il est possible de déposer un dossier de campus des métiers et des qualifications indépendamment du PIA. Nous allons ici déposer un dossier pour le PIA et un dossier un peu différent pour la partie labélisation. Le PIA permettait que nous déposions le dossier en PIA en indiquant simplement que nous allons déposer le dossier de labélisation, sachant que les fonds du PIA ne seront débloqués que si nous sommes labélisés par la Région ensuite campus des métiers d’excellence.

**M. TUTIN.**– J’ai une question qui vaut pour les deux cas. Qu’est-ce que cela signifie en termes de besoins en moyens venant de l’université ?

**M. BERNARDINO.**– C’est principalement de la valorisation du temps de travail. Il y a des choses que nous aurions faites naturellement « tout seuls », si je puis dire. Nous allons les valoriser, voilà tout. Le passage des maquettes en compétences par exemple est une demande dans le cadre de la future accréditation. Il est demandé que d’ici 2020, 2024, les maquettes des licences pro soient passées en mode compétence. Nous avons écrit que nous allons le faire, et nous allons valoriser le temps de travail que les collègues passeront dessus comme étant du travail dans le cadre du campus des métiers, pour les formations rattachées au campus des métiers uniquement.

**M. LE PRÉSIDENT.**– Je rappelle que c’est porté par le rectorat. Nous sommes en appui là-dessus, avec la Région.

Concernant l’inquiétude d’une université qui se transformerait de la mauvaise façon, je crois qu’avec des succès aux EUR, en étant sur des projets comme les PIA avec des projets pédagogiques hors-norme qui impliquent tous les collègues, nous sommes vraiment dans l’institution de l’université. Rien n’empêche à d’autres collègues de déposer des projets sur la recherche. Je pense que beaucoup d’appels d’offres le

permettent. Nous sommes en soutien sur l'ensemble des projets. Je crois que la CR fait un travail important pour que la recherche soit favorisée.

C'est même l'année de recherche qui est valorisée, avec toutes les implications portées par les VP recherche. Je crois que nous sommes vraiment sur une expression qui n'a pas lieu d'être un objet d'inquiétude. Il s'agit d'aider des jeunes qui sont pour le moment parfois dans des filières d'impasse.

S'il n'y a plus d'autres questions, je vous propose de passer au RNA.

#### **4. RESSOURCES HUMAINES**

##### **4.1. Information sur l'évolution du RNA**

**M. ZIDI.** – J'ai parlé tout à l'heure du RNA qui est à notre ordre du jour. Il s'agit d'ouvrir ce chantier pour l'année en cours. J'ai sous les yeux ce référentiel assez détaillé qui existe au niveau de l'UPEC, que ce soit pour les activités pédagogiques ou pour celles de recherche. Pour la partie recherche, la CR y a travaillé. Un certain nombre de choses ont évolué. Je pense particulièrement au RNA pour les directeurs de laboratoire. Il y a peut-être d'autres choses.

Nous voulons vraiment ouvrir un chantier global. Il s'agit de remettre en plat l'ensemble de ce RNA. Comme indiqué tout à l'heure, la commission d'évaluation du CAC plénier sera amenée à travailler sur le sujet. L'objectif est d'arriver à une copie en fin d'année universitaire pour une mise en œuvre à la rentrée prochaine.

Développons le pourquoi du projet. Un certain nombre de tâches nouvelles sont apparues, en particulier pour les collègues qui s'investissent fortement en formation continue. Il est vrai que certains *items* existent et que nous pourrions les lier à cette tâche dans le référentiel actuel, mais il s'agirait peut-être de les préciser, de les quantifier. C'est le cas pour d'autres aussi d'ailleurs, pour les encadrements de stage

ou les tutorats, ou encore dans certaines filières, des choses ayant évolué dans ce domaine.

Il s'agissait juste aujourd'hui d'informer le CAC de ce chantier. Il sera lancé. Il y aura des retours réguliers en CAC plénier de l'avancement des travaux de la commission d'évaluation. L'objet est d'arriver à un texte ensuite validé par les différentes instances de l'université. Je pense particulièrement au CAC, au CT puis enfin au CA, puisqu'il y a un aspect financier derrière cela.

Nous étions donc aujourd'hui dans les généralités. Il n'y a pas nécessairement de choses précises. Il s'agira d'une remise à plat, à la fois sur l'activité d'enseignement et pour l'activité de recherche, incluant un certain nombre de responsabilités pour chacun de ces deux *items*.

Voilà ce que je voulais dire de mon côté. Simon GILBERT.

**M. GILBERT.** – Bonjour à toutes et à tous. Je dirai un mot rapide pour compléter les propos de Mustapha ZIDI. Dans le cadre de la CR, nous avons eu l'occasion de réfléchir à la question du montant de RNA qui devait être attribué aux différents collègues en fonction de leurs missions et tâches. Ce travail nous a conduits à rehausser certaines fonctions exigeantes mais, en réalité, nos échanges ont mis en évidence la nécessité d'un vrai travail en profondeur à mener sur l'ensemble des critères à prendre en compte. Lorsque nous évoquons la direction d'un laboratoire notamment, nous intégrons le nombre d'enseignants-chercheurs, mais par exemple, dans les calculs que nous avons retenus, nous n'avons pas du tout pris en compte le support des BIATSS qui viennent en soutien aux directions. Nous n'avons pas pris en compte des paramètres pouvant en fait avoir des effets assez significatifs sur la vie de la direction du laboratoire et la difficulté d'exercer la mission.

En prenant cette décision, nous nous sommes rendu compte qu'il fallait faire un travail beaucoup plus complet. C'est pour cette raison que nous vous avons proposé cette réflexion collective.

**M. ZIDI.**– Il s'agissait simplement d'une information générale pour ce point. Y a-t-il des questions ? Oui, Élisabeth PELZ.

**Mme PELZ.**– Il y a des EC qui ont des tâches RNA qui étaient décidées par les UFR, spécifiquement et non globalement, jusqu'à maintenant. C'était en particulier le cas concernant l'enseignement.

**M. ZIDI.**– Vous avez le tableau. Il est téléchargeable sur l'intranet de l'UPEC. Certaines tâches sont effectivement des fourchettes. À charge aux UFR ensuite, aux départements, d'affecter le volant horaire précis. C'est plutôt à ce niveau que vous avez la main en local. La fourchette globale est décidée en central.

**Mme PELZ.**– Il s'agirait donc de réfléchir comment les fourchettes sont fixées.

**M. ZIDI.**– Oui, et ce pourrait être parfois des fourchettes, parfois non. Tout cela est à discuter. Rien n'est établi. Il s'agit simplement d'ouvrir le chantier, car il y a une forte demande des collègues, des structures. Il est possible qu'à la fin de notre travail, nous concluions que la copie actuelle est la bonne et que nous continuerons avec, mais j'en doute.

Dans tous les cas, il y aura un certain nombre d'*items* qu'il faudra nécessairement rajouter. Je pense à ce que nous discutons tout à l'heure quant à la commission d'évaluation du CAC plénier. Certains ne le savaient pas avant ce CAC, il existe du RNA pour les élus, conseils centraux et commissions.

**Mme PELZ.**– Cela dépend de la présence.

**M. ZIDI.**– Oui, cela dépend de la présence mais, de toute façon, il y a un volume horaire RNA à affecter. Nous mettons en place une nouvelle commission d'évaluation,

il vient à l'esprit de prévoir du RNA pour les collègues qui s'y investiront, ce qui n'est pas prévu actuellement.

**Mme HUMAIN-LAMOURE.**– Il est à noter qu'en effet, le RNA pédagogique dépend financièrement des composantes. Vouloir augmenter les fourchettes peut paraître tout à fait souhaitable pour nos collègues, dans la mesure où nous venons d'augmenter le RNA recherche. Il faut un équilibre entre les deux fonctions. Si le budget des composantes n'est pas augmenté néanmoins, de fait, vous pouvez augmenter la fourchette, cela ne marchera pas. C'était une simple remarque.

**M. ZIDI.**– C'est effectivement un paramètre qui intervient.

**M. LEVREL**– Je reviens sur la question des RNA, la question des heures à attribuer aux élus qui siègent. J'ai justement regardé ce matin mon service 2018–2019. Tout d'abord, il y a un problème sur l'application issue du Geisha. Nous n'y voyons pas les RNA. Ils n'apparaissent pas explicitement. Sur cette application issue de Geisha, on voit son service validé. Il y a un tableau avec la liste des heures d'enseignement validées. Il y a ensuite une case « service total » qui n'est pas égale au total des heures d'enseignement. C'est plus grand. La différence est constituée des heures RNA attribuées, mais nous ne savons pas comment elles se répartissent.

**M. ZIDI.**– Cela dépend des composantes. En médecine, nous avons un tableau Excel à part. Il fait les bons calculs.

**Mme HUMAIN-LAMOURE.**– Elles sont parfaitement définies en LLSH. Elles sont même communiquées aux collègues.

**M. LEVREL**– Je ne parle pas de la façon dont c'est géré au sein de la composante. C'est au niveau de l'UPEC. Il y a un serveur avec une application spécifique pour toute l'UPEC. En l'occurrence, les RNA n'y apparaissent pas. J'ai constaté avoir obtenu les cinq heures de RNA pour la responsabilité du plateau technique, mais aucune pour le

fait de siéger en conseil, puisque la différence entre les deux cases est de cinq heures. C'est une question pratique, puisque cela n'a visiblement pas été validé cette année. J'ai également une question plus générale et technique. Nous n'avons pas de retour officiel sur l'application UPEC. Nous ne savons pas ce qui a été validé et à quel moment, à l'échelle de l'UPEC, pas au niveau de la composante. Pour la composante, je sais que j'ai eu cinq heures de RNA pour ce plateau technique.

**M. ZIDI.**– Josette CADUSSEAU, vous vouliez dire quelque chose ?

**Mme CADUSSEAU.**– Je voulais savoir si nous allions parler des informations (*inaudible* – F7 8.54)

**M. ZIDI.**– Oui, c'est normalement prévu (*inaudible*)

Y a-t-il d'autres questions ou remarques sur le sujet ? Non. Notez que nous serons amenés de toute façon à en rediscuter toute l'année. C'est un sujet important.

## 5. QUESTIONS DIVERSES

**M. ZIDI.**– Y a-t-il des questions diverses pour ce CAC plénier ? Non. Nous allons donc basculer en CAC restreint.

Vous avez reçu l'ordre du jour. Ce n'est pas nécessairement très lourd, si ce n'est un sujet dont nous discuterons sur les comités de sélection.

*La séance est levée à 16 heures 52.*

## INDEX

*Nous n'avons pas pu vérifier l'orthographe des noms ou termes suivants :*

ENVS, 21  
EUR, 53  
GeitA, 57  
Gilles ALLIER, 25  
Héssier, 7  
Hunebourg, 33  
IUH, 22

numérique, 47  
PAST, 33  
SUFER, 27  
TAL, 28  
UPEC, 37  
UPEM, 22